



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MARS 2015**

Aujourd'hui, mardi vingt trois mars deux mille quinze, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.

Etaient présents : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, M. COLIN Henri, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. TULET André, Mme BESSOU Evelyne, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme MARTY Lucienne, M. DELPECH Bernard, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY-ZUILI Sabine, Mme LENEVEU Hélène, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. GUIRAL Lionel, Mme CHABERT Fabienne, M. ROUET Thibaut, Mme BOUIX Catherine, M. SENNAC Pierre-Louis, M. HUREAUX Roland, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle.

Etaient excusés : M. COUPY Daniel (**procuration** M. COLIN Henri), Mme LAGARDE Geneviève (arrivée à 19h10) ; M. SINDOU Géraud (**procuration** donnée à M. GUIRAL Lionel) ; Mme SOLER Stéphanie (**procuration** M. MAFFRE Jean-Luc), M. DEBUISSON Guy.

Présents : 30 Excusés : 5 Procuration(s) : 3

Secrétaire de séance : Pierre-Louis SENNAC

PROJETS DE DELIBERATION MODIFIES :

Point n°12 « Subventions aux associations 2015 » : ce dernier n'a été examiné qu'au cours de la commission « finances - administration générale - ressources humaines » et non à la commission « Sports – Vie associative » qui ne s'est pas réunie.

Point n°1 : Débat d'Orientation Budgétaire 2015 : vous trouverez sur table le DOB modifié accompagné de l'annexe 2 « programme pluriannuel d'investissement »

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Décisions du Maire, prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal

Il n'y a pas de vote sur ce point.

→ Arrivée de Mme LAGARDE à 19 h10

Présents : 31 Excusés : 4 Procuration(s) : 3

M

FINANCES

• **Débat d'orientation budgétaire 2015** **Vincent BOUILLAGUET :**

Le débat d'orientation budgétaire c'est toujours un peu long, il y a un formalisme certain. Vous avez le document devant les yeux. Il a fait l'objet de travaux en commission d'administration générale, finances et personnels, et notamment l'objet d'un envoi d'un tableau complémentaire. Ce débat d'orientation budgétaire permet de présenter au Conseil municipal les orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront contenues dans le budget primitif qui sera voté donc le 2 avril, d'informer sur la situation financière de la collectivité et de présenter les actions et projets qui seront menés dans les prochains mois.

Le DOB répond également aux obligations légales. En effet, la tenue d'un débat d'orientation est obligatoire. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, donc c'est bien le cas. Sa tenue doit faire l'objet d'une délibération qui permet aux représentants de l'Etat de s'assurer du respect de la réglementation, pour autant le débat d'orientation n'a aucun caractère décisionnel, c'est ce qui vient d'être dit par Monsieur le Maire. La présentation cette année diffère sensiblement avec celle de l'an passé. En effet, nous avons procédé l'an passé à une large revue de la mandature. Par conséquent, l'exercice rétrospectif auquel nous nous sommes livrés était très important l'an passé. J'ajoute qu'avec la lecture récente du rapport de la Chambre Régionale des Comptes nous avons là encore porté un regard détaillé sur les exercices de 2008 à 2013. Je vais ce soir principalement orienter mon propos sur les années à venir en faisant un simple retour sur les deux derniers exercices pour avoir quelques repères. Je précise enfin que le compte administratif 2014 sera présenté à l'occasion d'une prochaine séance de Conseil. Donc les chiffres, même s'ils sont connus ne sont pas arrêtés définitivement.

Avant d'entrer dans l'examen des éléments de la Ville qui permettent d'éclairer le débat par la suite un mot sur la situation au plan national, s'agissant du budget de l'Etat. Ce sont des propos qui font partie intégrante chaque année du débat d'orientation budgétaire.

Le premier objectif de la loi de finances 2015 reste comme en 2014, la réduction du déficit public et l'équilibre structurel des finances publiques à atteindre d'ici la fin de la législature. Ainsi la trajectoire des finances publiques présentée par le gouvernement doit permettre de ramener le déficit public sous la barre des 3% en 2017. C'est le débat d'orientation budgétaire de l'Etat. L'ensemble des prévisions de réduction du déficit est fondé sur une hypothèse de croissance de 1% en 2015, 1,7% en 2016 et 1,9% en 2017. Toutefois, ce taux de croissance est jugé un peu optimiste par le haut conseil des finances publiques. Il est d'ores et déjà annoncé, on aura largement le temps d'y revenir, que les dotations budgétaires versées par l'Etat aux collectivités baisseront de 11 milliards d'Euros à l'horizon 2017 à un rythme régulier de 3,7 milliards d'euros par an, après une première baisse de 1,5 milliard en 2014. De plus, les allocations compensatrices, c'est-à-dire les autres dotations, subventions et participations sont également prévues à la baisse. Dans le même temps, des charges imposées par l'Etat augmentent : rythmes scolaires, cotisations retraites, mesures catégorielles. Les ressources en fonctionnement des collectivités seront ainsi durablement placées sous contrainte dans les années à venir. Rentrées dans une nouvelle ère financière les collectivités territoriales vont donc devoir, plus que jamais, faire preuve d'une gestion exigeante et rigoureuse. En effet leurs dépenses de fonctionnement croissant beaucoup plus vite que les recettes de fonctionnement, elles sont soumises à un important effet de ciseaux conduisant à une diminution de leur capacité d'épargne et à un levier négatif sur l'investissement.

Au final, les budgets des collectivités seront soumis à de fortes tensions en 2015 et les années suivantes. Les recherches d'économie déjà engagées et la mutualisation des services qui devront être nécessairement poursuivis et renforcés pour y faire face risquent toutefois d'atteindre leurs limites d'imposer et de changer de paradigme.

Un petit point sur la DGF pour vous dire qu'après une première contribution de 1,5 milliard d'euros en 2014 et un prélèvement supplémentaire au départ ce n'était pas prévu de 3,67 milliards en 2015 à répartir entre communes, départements et régions. Donc il y a un petit tableau qui explique les contributions 2015 avec un rappel de 2014. Le bloc communal c'est 2 071 millions d'euros, 1 148 millions d'euros pour les départements, la région 451 millions pour un total de 3 670 millions d'euros, c'est énorme bien sûr. Par contre, pour le FCTVA il y a un effet d'augmentation puisqu'il passe de 15,761% en 2014 à 16,404% à compter du 1^{er} janvier 2015, c'est la récupération de la TVA. Cette augmentation est mécanique, elle fait suite au passage de la TVA à 20%, donc il n'y a pas d'effet d'aubaine dans l'augmentation.

Sur les dispositions fiscales, comme chaque année, il y a une révision de l'ensemble des valeurs locatives applicables aux taxes foncières, taxes d'habitation, CFE qui s'élèvent cette année en 2015 à 0,9%. Donc, voilà s'agissant des données d'ordre général.

Passons, si vous le voulez bien à la situation de notre collectivité.

Alors le débat d'orientation budgétaire pour notre collectivité il a pour objet, je l'ai dit en préambule, non seulement de permettre un examen de la situation présente, on va le voir immédiatement, mais surtout d'envisager au regard de la situation décrite les marges de manœuvre dont nous disposerons afin de définir notre action pour les prochaines années.

On va évoquer une petite rétrospective donc 2013-2014 à l'aide d'un tableau que je vais commenter. C'est un tableau synthétique qui permet en un coup d'œil de comparer 2014 à 2013 s'agissant des grandes masses financières et de la capacité d'autofinancement de la ville hors budgets annexes, puisque les budgets sont toujours détaillés par ailleurs. Pour info, ce tableau est le même que vous avez eu dans le document dont vous disposez.

Donc, près de 22 millions de dépenses en 2014, plus de 26 millions de recettes. Il est dégagé un excédent brut une fois réglés les intérêts de la dette de 3,251 millions d'euros et plus précisément alors là ça se réduit beaucoup de 127 000 euros une fois le capital des emprunts également retiré puisqu'il s'agit de la capacité d'autofinancement net. La capacité d'autofinancement brut c'est les dépenses sans les recettes ; on voit les intérêts de la dette quand on enlève le capital, on a la capacité d'autofinancement nette, ce qui nous reste pour financer nos nouvelles opérations. Des indicateurs il y en a pléthore évidemment mais celui-ci c'est l'indicateur le plus pertinent de la santé de la collectivité puisqu'il permet de définir la capacité à dégager de l'épargne disponible une fois toutes les dépenses courantes de fonctionnement payées. Vous comprendrez aisément au regard du tableau que 127 000 euros rapportés au budget de près de 22 millions exécutés en dépenses, c'est peu mais cette capacité d'autofinancement reste positive, c'est une bonne chose.

En dessous des 127 000 euros vous avez les opérations d'investissement, les 4 717 000.00 € de dépenses d'investissement qui sont financés pour partie par l'emprunt à hauteur de 2 560 000 euros, donc vous avez un résultat global fonctionnement 2014 et investissement 2014 de 346 000 € c'est le résultat brut et si vous ajoutez les 1 398 000 euros du fond de roulement de l'année précédente ; dans la colonne précédente 1398 et 346, vous avez le résultat global d'1 744 000.00 comme indiqué dans l'encadré que vous avez sur vos documents pour une épargne nette de 227 000 €.

Pour être un peu plus analytique on peut dire que cette CAF reste positive malgré deux facteurs importants : le premier, c'est une hausse mécanique des dépenses de fonctionnement sur laquelle la collectivité ne peut pas agir puisque notamment le GVT s'agissant des dépenses du personnel il n'y a pas d'action. On a pu contenir l'augmentation à 260 000 € s'agissant de cette dépense ; par contre la baisse des recettes de fonctionnement ont baissé cette année notamment à cause de la baisse de la DGF qui cette année a baissé

fortement. Par contre, la CAF est restée positive grâce à un facteur autre qui est celui de la baisse des annuités de la dette puisque la baisse des annuités de la dette a été égale à 600 000 € entre 2014 et 2013, c'est une somme importante et ça résulte de la renégociation des renégociations antérieures des emprunts bien entendu.

Les recettes de fonctionnement, quelques mots sur l'évolution 2013-2014 toujours : au global elles ont légèrement baissé mais il y a quelques différences que nous avons voulu isoler. Attention aux pourcentages qui se rapportent donc à la ligne qui est décrite et non pas au total. Donc, un gros pourcentage sur une petite somme c'est toujours moins important qu'un petit pourcentage sur une grosse somme. Vous voyez que sur la contribution fiscale des ménages, c'est-à-dire les impôts, on a une hausse mécanique de 1,1% notamment grâce à l'augmentation des bases mais très diminué parce qu'on a eu des exonérations très fortes cette année. Par contre, vous le voyez ensuite, pour la DGF il y a une perte d'ores et déjà de 251 000 € donc - 6,4% etc. Vous avez tout ce qui est détaillé en recettes en - ou en + avec la DGF qui a baissé, l'attribution de compensations versée par la Communauté d'Agglomération qui a baissé également suite à la mutualisation en année pleine des services informatique, des marchés publics, du service Conseil Emplois Compétences et de la régularisation de la direction générale. Il y a une chute, on l'a isolée, ce sont les droits de mutation qui ont chuté d'une manière assez importante de 125 000 € à 23,6%. Il y a eu moins de transactions opérées. Les autres recettes sont à peu près stables.

S'agissant des dépenses, vous les avez dans le tableau suivant, dans les lignes qui apparaissent. Un petit zoom sur ces dépenses, elles ont légèrement augmenté de 1,2%, les tableaux étaient corrigés parce qu'il y avait des erreurs matérielles qui ont été relevées en commission. Les charges générales ont baissé de 81 000 €, cette baisse résulte principalement de deux facteurs : un l'aire de la Laiterie pour laquelle on a fait des économies de fonctionnement très importantes et les premiers effets des travaux d'économie d'énergie sur nos bâtiments. On est très satisfait de voir enfin des économies d'énergie importantes. Pour les charges de personnel, j'ai commencé à l'évoquer, leur augmentation est exclusivement liée aux diverses obligations réglementaires, c'est-à-dire le GVT (glissement vieillesse technicité), la réforme de la catégorie C, se sont des réformes catégorielles qui font augmenter très légèrement les salaires ; le premier trimestre de la réforme des rythmes scolaires a fait naître des besoins et donc des vacances, des heures et des salaires mais par contre, il n'y a aucune décision d'augmentation des effectifs municipaux. Sur les subventions et participations versées, on est un peu captif puisqu'il s'agit des appels de participation d'organismes extérieurs comme le SDIS, le CCAS etc. donc ce sont des participations qui sont un facteur d'augmentation mais pour lesquelles nous n'avons pas de prise.

Voilà pour l'essentiel à retenir de l'exécution budgétaire de 2014 qui sera revue lors du vote du compte administratif dans un prochain conseil, le compte administratif de la Ville on le vote toujours un peu plus tardivement.

Je vous propose de passer à la prospective 2014-2017 avec deux approches successives différentes : la première approche, en décrivant un scénario dit au fil de l'eau, c'est-à-dire si on projette les dépenses et les recettes dans les prochaines années sans intervention de notre part en laissant courir bien que l'on ait déjà pris les mesures correctives depuis plusieurs années ; forcément, il y a déjà des économies qui ont un effet sur les années à venir, mais là compte tenu des baisses des dotations notamment qu'on va observer, si l'on ne fait rien on a un scénario qui n'est pas très sympathique à regarder et donc il y aura un deuxième scénario c'est celui qui sera proposé pour l'avenir. Le scénario au fil de l'eau c'est celui-ci : vous l'avez évidemment dans vos dossiers, il prend en compte la baisse prévisionnelle des dotations de l'Etat, or, en 2015 il y a pour notre collectivité comme pour l'Etat un effet ciseaux, on en a parlé pour l'Etat, c'est également la même chose puisqu'on a une baisse prévisionnelle des recettes qui est estimée à 588 000 € et sur cette baisse prévisionnelle des recettes de 588 000 € il y a 514 000 € de perte de DGF et une hausse structurelle des dépenses de 611 000 €. Donc si vous avez plus de dépenses à hauteur de

611 000 € et moins de recettes pour 514 000 € vous avez un différentiel de 1,1 million ; donc dès 2015 1,1 million d'euros à trouver dans nos caisses. C'est dire que si aucune mesure corrective n'était prise par nos soins, nous aurions la prospective suivante : des recettes de fonctionnement en forte baisse d'où une CAF brute et une CAF nette qui se dégrade fortement et très rapidement.

Vous voyez la projection négative de 2015 à 2017, je rappelle que pour 2014, on avait une CAF nette positive de 127 000 €. Ce n'est donc pas un scénario qui est possible.

Un zoom sur la baisse de la DGF, parce qu'on en parle sans cesse. C'est là que se situe l'essentiel de la difficulté à résoudre puisque vous voyez, de 2013 à 2019 la chute de la DGF, normalement à partir de 2017-2018, ça ne bougera plus. En 2013, nous avons 3 248 000.00 € entre 3 millions et 3,5 millions, le premier histogramme 3 248 000.00, nous perdons entre 2013 et 2014 207 000 de DGF. De 2014 à 2015 pour construire le budget c'est 560 000 € supplémentaire. Puis 563 000 € l'année suivante, puis 558 000 encore l'année suivante. C'est-à-dire que si on ajoute les pertes cumulées de 207 000 en 2014, 560 000 en 2015, 563 000 en 2016 et 558 000 en 2017 c'est une perte cumulée en 2019 par rapport à 2013 de 1 900 000.00 € c'est important.

Evidemment, c'est un scénario qui n'est pas soutenable.

Donc, puisqu'on doit équilibrer nos budgets, si l'Etat prend parfois certaines largesses avec les équilibres budgétaires, les collectivités locales ou établissements publics sont obligés d'équilibrer leurs comptes. Comment arriver à faire un scénario correctif étant entendu que les engagements suivants demeurent ? On le verra lors de la construction du budget qui sera présentée au mois d'avril on peut déjà le dire que évidemment on maintient le 0% d'augmentation du taux de fiscalité malgré cette perte colossale de recettes, donc il n'est pas question d'affecter davantage le pouvoir d'achat des ménages. On ne touche pas à l'impôt, c'est notre dogme. Et on maintient un programme offensif d'investissements nécessaire à l'équipement et à l'attractivité de la Ville et au soutien du tissu économique. Là, l'adéquation n'est pas simple mais il n'est pas possible de ne plus investir puisque vous savez que l'investissement des collectivités locales c'est à peu près 70% d'investissements dans le tissu économique.

Comment fait on lorsqu'on n'a pas les recettes qui augmentent et qu'on veut continuer à investir ? On n'a pas le choix, il faut faire des efforts énormes en matière de fonctionnement en essayant d'optimiser les recettes, en diminuant les dépenses et vraiment quand je dis diminuer les dépenses c'est vraiment faire des économies en proposant un scénario tenable évidemment. Le scénario proposé permet de contenir les dépenses de fonctionnement, c'est la première ligne vous voyez il y a 21 millions 903, on envisage de les contenir à une augmentation stricte de 0,7% en 2015 en faisant des efforts très importants que je vais évoquer en suivant ; la projection nous permet de croire qu'on aura une baisse dès 2016 en dépenses de fonctionnement, mais je peux vous dire que c'est un exercice très structurellement, il faut faire beaucoup d'efforts.

Comment on envisage de parvenir à ce scénario ? Et bien à la fois, je l'ai dit, en procédant à des économies importantes en fonctionnement, soit du fait de réorganisation, soit de ressources nouvelles, soit de moindres dépenses essentiellement, je vous rappelle cet effet ciseaux. Vous voyez la ligne un petit repère en 2014 où vous avez les 127 000 € de CAF nette, vous voyez qu'en 2015 on dégrade à - 546 000 pour revenir à - 23 000, c'est que pour l'instant soyons clair on fait énormément d'économies mais on n'a pas toutes les pistes pour aller au-delà donc on va un peu rogner sur notre fond de roulement ; au cumul si tout se passe comme ça doit se passer, on gardera un fond de roulement bien entendu positif mais l'exercice n'est pas facile.

Quelles sources d'économie propose-t-on dès 2015 avec 588 000 € de pertes de dotations et 611 000 € de hausse structurelle des dépenses ?

Si vous regardez la Presse, si vous regardez comment travaillent les autres collectivités c'est évidemment un peu de la même manière ; nos remplacements de certains départs en retraite, après des interrogations sur le suivi des saisonniers, on va continuer à embaucher des saisonniers puisque nous avons toujours une partie événementielle importante, des remplacements dans les services mais cela fait partie des pistes importantes ; le non remplacement du directeur du CCAS, la diminution des heures supplémentaires : on va essayer de voir comment on peut diminuer ces heures supplémentaires, là aussi ce sont des pistes que l'on retrouve dans tous les débats d'orientation budgétaires des autres collectivités ; la réorganisation des services techniques c'est important : elle a permis plusieurs choses, notamment on a réinternalisé le garage, il y avait un mécanicien qui est parti à la retraite il a été remplacé par un jeune, il y avait beaucoup de travaux qui étaient externalisés, à nouveau on va les prendre nous même en charge, il y a un gain financier important, la suppression du remisage à domicile des véhicules, or les véhicules d'astreinte sont tous désormais remis, c'est une demande, ça faisait longtemps, il y a eu un travail important fait par les services, on aura une économie substantielle, la révision de la politique d'animation il ne faut pas non plus penser que c'est sans douleur qu'on peut faire des économies d'un million d'euros, donc forcément il y a des animations qui sont en suspens, la facturation des frais de scolarité aux communes puisque nous accueillons de nombreux scolaires qui ne sont pas Cadurciens et pour lesquels les charges sont payées par le contribuable Cadurcien, un partenariat autour de la production florale : vous savez que nous produisons beaucoup de fleurs, et bien nous avons la satisfaction de savoir que dans le Grand Cahors il y a des collectivités qui souhaitent en acheter, donc nous leur vendrons de la production florale. Nous devons penser aussi à un rééquilibrage des avantages en nature aux associations, alors quand je dis rééquilibrage c'est-à-dire qu'il faut de la justice et il y a certaines associations qui sont un peu plus privilégiées que d'autres dans la mesure où certaines ont les fluides payés, d'autres pas, d'autres du personnel, d'autres pas, des mises à disposition de locaux etc.. Il faut absolument revisiter un peu toutes les prestations, cela avait été critérisé d'une manière très fine dans le domaine du sport, il faut étendre cette critérisation dans tous les domaines de façon à avoir le plus de justice. Ça ce sont des sources d'économie 2015 essentiellement mais cela ne suffira pas ; il faudra en faire d'autres en 2016 notamment regarder comment à nouveau rééquilibrer davantage s'agissant des charges de centralité, on a des charges de centralité en Préfecture, voyons comment on peut au mieux les répartir sur de l'ingénierie, sur de l'urbanisme, sur des participations aux financements des crèches, la poursuite de la réorganisation des services. La poursuite de la réorganisation des services ce n'est pas toujours des économies immédiates, ça ne participe pas à des économies, ce n'est que du long terme en principe. Les économies sur les fluides, compte tenu des travaux énergétiques qu'on fait sur nos bâtiments municipaux, on aura encore des économies réalisées.

L'optimisation patrimoniale, là on ne s'interdit pas de regarder, il y a une étude qui est réalisée sur notre patrimoine. On a du patrimoine qui mérite d'être examiné, donc on verra à l'issue de cet examen ce qu'il en est.

Juste pour vous dire que l'ensemble des mesures proposées que je viens de lister très rapidement est indispensable pour répondre à nos objectifs de ne pas appeler d'impôts supplémentaires tout en maintenant notre niveau d'investissement important je l'ai dit en introduction de ce paragraphe. Voilà s'agissant des opérations de fonctionnement et c'est la transition pour passer aux opérations d'investissement.

Alors les opérations d'investissement, contrairement aux opérations de fonctionnement, sont pluriannuelles pour la plupart, avec des plans pluriannuels. Le plan d'investissement 2014-2019 est estimé à 32 millions d'Euros de travaux environ, avec un laisser à charge de 19 millions, c'est-à-dire que dans ce qui est projeté et espéré, puisque c'est un débat d'orientation budgétaire, on ajuste d'ores et déjà les subventions. Le FCTVA, c'est la TVA que l'on récupérera après coup, éventuellement les ventes immobilières qui sont déduites, tous les appels à subventions et on regarde alors le laisser à charge qu'il conviendra d'emprunter.

Tout cela évidemment et toujours, en gestionnaire de bon père de famille qui consiste à ne pas emprunter plus que ce que l'on rembourse pour ne pas aggraver l'encours, c'est bien le minimum.

Alors, compte tenu des difficultés actuelles, on continuera à emprunter c'est évident, on va tenir notre objectif d'emprunter moins que le capital à rembourser chaque année, l'objectif étant qu'à la fin de la mandature, l'encours de dette soit diminué. Il ne sera pas diminué autant qu'on le souhaiterait mais c'est un levier aussi dont il faut se servir.

L'idée c'est que sur la période 2014-2019, l'encours de la dette ne se dégrade pas et on espère qu'il pourra s'orienter à la baisse si on peut agir dessus. Ensuite, pour 2015 on le verra également au titre du budget, il y a tous les crédits de paiement nécessaires aux travaux en cours d'achèvement : l'école Bénac, Caviole, les participations de voirie pour Cabessut, les mises aux normes de la crèche Gribouille etc. Tout cela est prévu dans les crédits de paiement reportés en 2015 comme les opérations que l'on prévoit d'accompagner telle la réhabilitation du Musée Henri Martin, des aménagements urbains aux abords du Pont Valentré, l'accompagnement du projet du cinéma Multiplex qui est un projet privé, la reconquête du secteur sauvegardé, toutes les opérations façades, les opérations voirie, l'OPAH. La priorité ensuite sera donnée aux équipements qui permettent des économies de fonctionnement, c'est primordial ; certes, il faut faire des opérations structurantes mais il est indispensable que ces opérations structurantes ne génèrent pas des coûts de fonctionnement dont on ne serait pas capable de supporter la charge et suite au diagnostic qui sera réalisé, il y aura des opérations importantes de réhabilitation énergétique des bâtiments, je l'ai évoqué également. Il y a aussi un schéma directeur pluvial, la défense incendie suite à un diagnostic en cours. Dans les investissements, il ne faut pas oublier que chaque année nous avons des investissements récurrents qui sont tout simplement liés au bon fonctionnement des services, puisque les services ont des matériels à renouveler, il y a un parc à renouveler et c'est toujours compris entre 1 million et 1,2 million mais on va essayer de le mettre à minima. Voilà, s'agissant des principaux éléments de débat d'orientation budgétaire pour ce qui concerne le budget principal de la Ville.

Je passe aux budgets annexes puisque vous le savez il y a des budgets qui sont hors budget Ville : il s'agit des budgets eau, assainissement et du budget stationnement.

Le budget stationnement : ce sont les parkings en sous-sol mais également le stationnement de surface. Il a été clôturé à hauteur de 1 479 000.00 € en 2014 en fonctionnement si on intègre la subvention d'équilibre de 143 867 €. Les recettes quant à elles, ont augmenté de 8,7% par rapport à 2013. Le budget prévisionnel 2015 est estimé à 1 580 000.00 €, on le verra évidemment lors du budget, on l'équilibre toujours comme les années précédentes avec une subvention d'équilibre venant de la Ville et cela fera l'objet de débats ultérieurs. L'idée c'est qu'il n'y ait plus de subvention d'équilibre versée. L'augmentation des recettes en 2015 est liée au passage de 18 à 24% d'emplacements payants ce qui place Cahors dans la moyenne régionale, à Rodez il y a 27% d'emplacements payants, à Brives 29%, à Aurillac 45%. C'est une évolution qui est compensée heureusement par la mise en place de la gratuité du stationnement le samedi après-midi, c'est un engagement de plusieurs années qui sera tenu, la création de 260 nouvelles places gratuites via trois nouveaux parkings de proximité puisqu'il y aura le parking de Roquebillière, la gare SNCF et Chemin du Périé. Monsieur Le Maire l'a évoqué déjà à plusieurs reprises et la diminution du tarif du stationnement pour les résidents, c'est très important, les résidents auront une baisse de ce tarif.

Le budget assainissement : il est excédentaire d'environ 283 000 € fin 2014 et on a du ratio d'extinction de la dette un ratio stabilisé à 11 ans depuis 2013, c'est-à-dire l'encours par rapport à l'épargne brute et on est insatisfait du fait qu'on voit que les travaux 2015 pourraient être autofinancés à hauteur de 520 000 € donc c'est une grosse satisfaction si on arrive à autofinancer nos travaux pour parti, un emprunt cependant de 200 000 € qui a été réalisé au titre de 2014. Sur l'eau le résultat est d'environ 292 000 €, je dis environ parce que même si les chiffres sont arrêtés, le compte administratif sera fait ultérieurement.

Or, s'agissant de l'eau, on peut autofinancer à hauteur de 73% les travaux prévus en 2015. Donc financer à 73% les travaux c'est intéressant, il s'agit notamment du dossier de protection du périmètre de la Fontaine des Chartreux, de la campagne de radio-relève des compteurs d'eau et de la première tranche des travaux du schéma directeur dont la réhabilitation des réservoirs de Lamothe et des Dames Blanches. Le schéma directeur d'eau potable sera présenté prochainement pour validation au Conseil municipal : il comprendra à la fois l'amélioration et le renouvellement des réseaux pour 4 millions d'euros et le projet de traitement lié à une obligation réglementaire, pour 6 millions d'euros.

Dernière obligation réglementaire du débat d'orientation budgétaire, c'est un rapport annuel sur la stratégie de la gestion de la dette. Là, vous avez tout le document, on avait été très long sur le débat d'orientation budgétaire 2014 à ce sujet, je vais un peu plus rapidement vous en faire la lecture. On a un encours total de la dette de 59 364 701.00 €, une diminution puisqu'on avait près de 61 millions fin 2013 donc c'est une baisse de 1,45%, je vous en donne la décomposition : la Ville supporte 60,75% de la dette pour 36 millions, le budget annexe eau 3,71% pour 2,2 millions, l'assainissement à 18,59% de l'encours de la dette à hauteur de 11 033 000.00 € et le budget annexe du stationnement 16,97% de la dette pour plus de 10 millions d'euros. La durée de vie moyenne de nos emprunts est de 8 ans et un mois, il faut rapprocher cet indice du ratio de solvabilité, c'est-à-dire la capacité qu'on a à se désendetter. On a une capacité de désendettement de 9,4 an en 2014. Ce ratio de 9,4 ans est à rapprocher de celui qu'on avait trouvé en 2008 qui était de 16 ans. Donc on est passé de 16 ans à 9,4 ans. Ensuite, il n'empêche que l'on a toujours une dette très importante, ce n'est pas parce que l'on a un ratio favorable, Cahors fait partie des villes endettées, vous le savez, on le rappelle suffisamment.

La présentation de la dette par type de taux. La dette est séparée en emprunt à taux fixe, à taux variable et à taux structuré : 39,86% en taux fixe, 30,64% en taux variable et 32,49% en taux structuré, les taux structurés étant des taux fixes. Donc cela fait à peu près + de 70% de taux fixe. Voilà pour l'essentiel. Sur les emprunts contractés en 2014 les caractéristiques principales des emprunts : il y a eu un prêt relais signé avec la Banque Postale de 1 million d'Euros, un taux fixe de 1,88%, heureusement ce n'était pas trop élevé, c'était entre le 25 mai 2014 date de la souscription et du remboursement le 2 décembre 2014, une ligne de trésorerie aussi de 1 million qu'on a soldé au 31 décembre. Pourquoi il y a des lignes de trésorerie ? Toutes les collectivités quasiment actionnent ce levier des rentrées de trésorerie ; à part la DGF, ce qu'on appelle les centimes qui rentrent chaque mois qui permettent de couvrir notamment les salaires en général, après on a des rentrées un peu irrégulières notamment les recettes d'eau et d'assainissement qui rentrent deux fois dans l'année. Parfois dans l'attente de ces encaissements, on actionne des lignes de trésorerie.

Sur les objectifs de 2014, il s'agissait de baisser l'encours global de 3 millions d'euros d'ici 2020. L'objectif demeure. Je ne sais si on arrivera à baisser l'encours global de 3 millions d'ici 2020, il faut garder me semble-t-il cet objectif qui est très fort, en toute hypothèse on aura un encours inférieur à celui actuel, c'est le but et il faut qu'on y parvienne. Il y a un emprunt à surveiller, on aimerait le renégocier, pour le moment on n'a pas de proposition intéressante donc cet objectif 2014 on le reporte également en 2015 dans l'attente d'une proposition intéressante et puis c'est à peu près tout. La ligne de trésorerie dont je vous ai parlé en attendant des recettes.

La stratégie de la gestion de la dette pour 2015 on reprend la même stratégie, les mêmes objectifs : c'est-à-dire, à la fois surveiller l'emprunt en espérant qu'on aura une possibilité offerte par une banque ; on souhaiterait éventuellement regarder si on peut reprofiler la dette mais globale c'est-à-dire pas seulement la dette de la Ville mais celles des budgets annexes voire de la Communauté d'Agglomération ; faire une étude globale pour voir si une renégociation globale aurait du sens financier, est ce que ça vaut le coup de renégocier ou pas ? Même si les taux ont fortement baissé ces dernières années on avait déjà renégocié, il faut toujours être à l'affût pour voir si l'on peut encore optimiser notre dette.

Je pense avoir fait le tour de ce que je souhaitais expliquer au titre du débat d'orientation budgétaire, c'est toujours un peu long.

Jean-Luc MAFFRE :

Je ferai comme chaque année mon petit commentaire sur ce document d'orientation budgétaire, j'essaierais de ne pas être trop long. Sur la méthode et la forme j'ai quand même quelques petites réclamations comme vous le savez à présenter cette année puisque nous avons eu au départ des délais extrêmement courts, vous avez bien voulu décaler ce Conseil municipal in extremis mais on a eu un peu peur quand même parce qu'au départ on avait deux jours pour étudier les documents ; et ensuite, on a découvert que ce document était beaucoup plus succinct que l'an dernier. Tout cela est exprimé en commission des finances, Monsieur BOUILLAGUET m'a répondu que c'était normal parce qu'on était en cours de mandature, enfin c'est quand même beaucoup plus succinct, on a moins d'information, moins de détails sur la fiscalité, sur les dépenses. On a par exemple pas cette année dans le document le montant des frais de personnel qu'on avait l'année dernière, c'est quand même un chiffre très important dans les dépenses de fonctionnement de la Mairie ; on n'a pas l'effectif de la Mairie, on n'a même pas les investissements, on les a demandé et vous avez bien voulu nous les envoyer hier soir. Il est à noter que d'ailleurs le document pour le Grand Cahors, le DOB est beaucoup plus complet. Donc ce serait bien d'harmoniser les deux. Ce qui nous a le plus étonné, je ne veux pas trop m'étendre là-dessus, c'est quand même qu'il y avait de nombreuses erreurs de calcul qu'on a tous constaté puisque les 35 conseillers municipaux ont reçu le document : je trouve quand même que c'est assez inacceptable pour le budget de la Ville de Cahors ; c'est un travail annuel prévisible à l'avance c'est quand même important donc il y avait, quand je dis de nombreuses erreurs c'est qu'il y en avait encore plus que l'année dernière et c'est quand même non négligeable.

Sur le fond voici mes remarques en partant du global aux détails :

Je vais consolider un peu ce qu'a dit Monsieur BOUILLAGUET, le constat est assez consensuel, ensuite on pourra diverger mais sur le constat vous parlez notamment de la réduction par l'Etat du budget des collectivités. En ce qui me concerne, ces efforts de réduction et je pense que nous sommes nombreux à le penser, sont absolument indispensables et que même quand on voit le débat national tout le monde voit que beaucoup de voix s'élèvent pour dire que ces efforts nationaux sont insuffisants. Donc nous sommes dans ce contexte. Cahors évidemment ne peut pas y échapper ; Cahors doit y participer sauf à démontrer ce que je n'ai pas encore vu, que le poids peut être relatif de Cahors par rapport au total national est insuffisant, et peut-être qu'on est sous pondérés. On pourrait peut-être avoir des hausses de budget si on arrivait à démontrer qu'on était défavorisé relativement mais par contre dans la tendance normale, on sait que les baisses sont nécessaires au niveau national, qu'on doit y participer et qu'en plus, elles vont continuer et que beaucoup de voix y compris économistes disent que ces efforts sont insuffisants. Alors la CAF nette pour avancer la capacité d'auto financement comme l'a expliqué Monsieur BOUILLAGUET, c'est ce qui reste quand on a tout payé, c'est simple c'est ce qu'il reste à la fin, c'est 127 000 € sur 26 millions de recettes. Donc, comme vous l'avez dit, c'est vraiment très faible. Sauf erreur de ma part, j'ai cru noter que la ville de Figeac pour citer une référence, est à + 3 millions d'euros ; nous sommes à +127 000 €, c'est peut-être faux mais je n'ai pas pu le vérifier, j'ai lu ça dans la presse.

Le Grand Cahors est à + 2 millions d'euros en CAF nette je parle. Vous nous annoncez ce chiffre fortement négatif en 2015 vous l'avez dit – 546 000 €, de fait ça se dégrade et donc je pense que c'est important que le public entende cela effectivement, le Grand Cahors à ma connaissance qui est dans le même contexte et qui est quand même inquiet par cette évolution se porte quand même mieux que la Ville de Cahors, Monsieur Le Maire, même si on est dans le même contexte ; et le Grand Cahors c'est un ordre de grandeur de 30 à 40% à peine de plus que Cahors. Beaucoup de villes, on voit bien dans la Presse, Gourdon Souillac St Céré, toutes les villes du Lot sont dans le même contexte, donc toutes les Villes doivent faire des efforts.

La CAF nette est négative en 2015, c'est-à-dire que la différence entre les recettes et les dépenses vous l'avez dit ne permet pas de couvrir la charge totale de la dette qui est de 3 millions d'euros par an ; et pourtant les intérêts de la dette n'ont jamais été aussi bas, c'est vraiment historique que les taux soient très très bas. Donc quand on n'arrive pas à payer, quand on a des dépenses supérieures à ses recettes et qu'on n'arrive pas à payer en comptant la charge de la dette les chefs d'entreprises qui sont présents dans cette assemblée peuvent bien sûr mesurer tout le problème que nous avons.

Pour 2015 puisqu'on est sur le débat 2015 ? vous nous annoncez 25,8 millions de recettes totales dont 2,1% de moins qu'en 2014, donc nous avons des recettes en baisse annoncées pour 2015, malgré la progression de l'impôt sur les ménages dont le niveau était déjà reconnu comme très élevé, progresse de +1,1% malgré votre fameux taux qui n'augmente pas, l'impôt sur les ménages augmente par les bases de +1,1%, les subventions baissent on l'a dit, les subventions de l'Etat, les reversements du Grand Cahors baissent, on peut espérer qu'il y a quand même des transferts de charge ; les droits de mutation baissent puisque la conjoncture est mauvaise, donc les recettes totales baissent. Alors je ne suis pas devin, pour augmenter une recette il faudrait bien sûr et je reconnais avec vous que c'est très difficile, accroître les recettes donc accroître la population essentiellement donc la fiscalité sur les ménages par le nombre, pas par les taux et attirer les ménages donc attirer les entreprises et les emplois ; d'autres villes Figeac – Montauban – Brives l'ont fait, il n'y a pas de fatalité à ce que Cahors n'y arrive pas un jour mais c'est bien sûr du long terme, passer le seuil des 20 000 habitants, arriver à 25 000 etc. Face à ces 25,8 millions en baisse, il faudrait c'est logique, que les dépenses baissent, malheureusement, ce n'est pas le cas

22 millions d'euros de dépenses soit +0,75% par rapport à l'année dernière et je l'ai noté + 4% par rapport à ce que vous aviez prévu pour 2015 l'année dernière aussi, dans le DOB pluriannuel que vous aviez fait en début de mandature. Donc, on est en train de dérapier sur les dépenses. Comme d'autres villes l'envisagent, y compris dans le Lot, il faudrait donc lancer un audit d'optimisation des coûts, une refonte, revoir le système.

Concernant les frais de personnel qui se montaient à 12,6 millions en 2015, je n'ai pas le chiffre pour 2015 donc c'est difficile de commenter. On nous indique qu'il n'y a pas d'augmentation d'effectifs décidée mais quand même, il y a des augmentations si j'ai bien compris de frais de personnel liées à des réformes externes comme celle des rythmes scolaires. La charge de la dette augmentera aussi puisqu'elle passera de 3 millions par an à 3,5 millions en 2017. Il aurait fallu donc aborder, le temps presse en fait, un nouveau fonctionnement en mettant en commun tout ce qui peut l'être avec l'aide peut-être d'organismes de consultants extérieurs mais il faudrait vraiment refondre le fonctionnement, mettre en commun de manière plus rapide tout ce qui peut l'être avec les autres communes du Grand Cahors, réduire les coûts et bien sûr ne mettre que les moyens strictement nécessaires aux services rendus. Au vu de ces problèmes, je vais choquer peut-être certaines personnes, mais le personnel devrait accepter de renégocier les accords pour travailler au moins 35 heures, ce n'est pas le cas actuellement : ils travaillent 70h de moins par an que les 35h légaux et pour que l'absentéisme qui est plus élevé à Cahors qu'ailleurs soit réduit, grâce à cela on pourrait faire des économies, ce n'est pas moi qui parle c'est la Chambre Régionale des Comptes qui vient de faire un récent rapport sur la Ville de Cahors et qui en a fait sa recommandation principale. Ce n'est pas un organisme politique.

Quand on voit que la Maison des Jeunes et de la Culture manifeste actuellement pour des réductions de subventions qu'on est en train de lui proposer on voit qu'il y a du chemin à parcourir parce que malheureusement, on ne peut pas faire des efforts de réduction de chaque fonctionnement sans toucher à tous les postes. Donc, je ne veux pas détailler sur la MJC, je suis pour la culture mais il y a des économies à faire absolument partout.

Les efforts, on le voit dans le document, il est quasiment public, sont insuffisants puisque les dépenses augmentent. Nous ne sommes pas dans une ville qui est en train de baisser de 5% ses charges ou de 10%. On a une ville qui augmente ses dépenses.

Alors dans ce tableau qui est quand même inquiétant plus que dans d'autres villes Cahors a-t-elle les moyens d'investir ? Si j'enlève 2014 j'ai chiffré à 27 ou 29 millions d'euros d'ici à 2009. Donc, combien va coûter le cinéma Multiplex ? On ne le sait pas, ce qu'on a vu dans le document que vous nous avez envoyé hier soir c'est que vous engagez 251 000 € pour la seule étude de ce projet. Le Musée Henri Martin sera un gros poste d'investissement avec 7 millions d'euros et je suis pour les Musées et les cinémas, ce n'est pas un problème mais ce sont de gros investissements et bien sûr, on sait qu'on n'arrivera pas à la hauteur des autres Musées des villes voisines. Le Grand Cahors lui-même ne pourrait il pas réduire ses investissements puisque quand même, Cahors représente 60% du Grand Cahors, donc quand le Grand Cahors investit c'est quand même Cahors qui paye à 60%. Par exemple le CHAI, ce fameux CHAI dont on entend beaucoup parler et qui nous paraît encore mystérieux mais une réunion va nous éclairer certainement demain ; la rénovation de l'office du Tourisme de Saint Cirq Lapopie 600 000 €, est ce que c'est vraiment nécessaire dans un contexte comme celui-là ? Pour financer tout ça, et oui il faut poser toutes ces questions parce qu'il faut toucher à tout et regarder tous les domaines, il faut emprunter, l'encours de la dette augmentera de 36 millions à 38 millions en 2018. Selon vos écrits, tout d'un coup en 2019, ça va baisser on l'espère mais enfin, j'ai appris à me méfier de ce genre de tableau qui monte, monte et tout d'un coup baisse juste avant les élections. Sur les taux, je réitère mes craintes sur le fait que 60% de l'encours est à taux quasi variable, une partie à taux très variable, une autre à taux structuré basé sur des indices donc ils peuvent bouger et même si cela permet d'obtenir des taux historiquement très bas, nul ne sait quelle en sera l'évolution à trois ans, sachant qu'un point de taux moyen actuellement équivaut à 360 000 € c'est-à-dire en gros, 3 fois la fameuse CAF nette que l'on sort en 2014 et que l'on ne sortira pas en 2015.

Je ne commenterai pas les autres budgets puisqu'ils sont, c'est une bonne nouvelle, excédentaires et que même celui du stationnement se rapproche de l'équilibre. Pour toutes ces raisons et surtout pour l'absence du fort plan d'économie, nous voterons certainement contre ce budget au prochain Conseil municipal.

Roland HUREAUX :

Je vais ajouter quelques compléments sans doute un petit peu moins techniques à ce qu'a dit excellemment mon collègue et ami Jean-Luc MAFFRE. Je dirai que malgré ce que vous dites, ce budget marque la fuite d'une politique au fil de l'eau, alors j'ose pas dire la politique du chien crevé au fil de l'eau car Dieu merci Cahors n'est pas encore une ville morte mais si la politique que vous menez est poursuivie sans inflexion pendant 10 ans ou 15 ans alors Cahors sera morte.

Le débat d'orientation budgétaire malgré les insuffisances des documents proposés que je confirme, parfois même je me suis demandé si on n'avait pas réutilisé une note qui avait déjà servie à autre chose, montre la poursuite d'une ligne qui pourrait se caractériser par l'inertie au sens physique du terme c'est-à-dire, à un mobile lancé dans l'espace sans inflexion particulière continuant sur sa lancée. Vous avez certes apporté quelques modifications imposées d'ailleurs par l'Etat mais les paramètres fondamentaux restent les mêmes, c'est-à-dire maintien d'un taux d'imposition élevé et maintien d'un taux d'endettement élevé.

En matière de taux d'imposition ce n'est pas vous que je critique ce sont les gouvernements, c'est le ministre des Finances, les citoyens auront du mal à croire que les impôts n'augmentent pas puisque les bases sont réévaluées de 0,9%. Je voudrais souligner le paradoxe de cette réévaluation des bases puisque tout le monde sait que le foncier est en train de baisser à Cahors et que les valeurs locatives baissent aussi et que par ailleurs, pour payer ces impôts il faut des revenus et que les revenus réels sont en baisse pour la grande majorité de la population et spécialement pour la partie paupérisée de la population qui est beaucoup plus importante qu'ailleurs. Alors, s'agissant de la taxe foncière Cahors est au rang 226 en partant des plus imposés sur 36 675 communes, il n'y en a que 226 qui ont des taux supérieurs, et si on ne prend que les villes les 500 plus grandes villes nous sommes 50^{ème}. C'est-à-dire qu'il y en a 450 qui sont moins imposées que nous. Alors en insistant sur la taxe foncière je ne m'écarte pas de la vocation sociale qui doit être celle de tout le Conseil Municipal quelle que soit la couleur politique puisqu'il y a à Cahors des gens, des retraités en particulier qui perçoivent environ 8000 € de retraite par an et certains d'ailleurs moins et qui se retrouvent tous les ans à devoir payer 1500 ou 2000 € de taxe foncière + taxe d'habitation et ces gens là vous le savez d'ailleurs puisque certains d'entre vous sont en campagne électorale, ces gens là souffrent beaucoup et espèrent un jour un soulagement, et avec vos propositions ils n'ont aucun espoir.

En matière d'endettement, vous dites que vous n'avez pas l'intention de dégrader l'encours de la dette d'ici à 2020, c'est-à-dire de ne pas l'améliorer quoi que vous disiez, vous dites que vous allez le baisser en 2020 mais ça n'apparaît pas dans les tableaux de chiffres que vous nous donnez. Le taux d'endettement par habitant est de 1712 €, moyenne nationale 607 €. Alors vous parlez de satisfaction, le mot satisfaction revient régulièrement dans votre discours Monsieur BOUILLAGUET, vous êtes un homme satisfait apparemment, je ne sais pas si c'est le résultat du 1^{er} tour mais vous êtes également satisfait de la manière dont est gérée cette ville malgré ce que j'en dis. Alors il n'y a pas lieu d'être satisfait de la situation actuelle, c'est mon impression. De même que la bonne santé que reflète tel ou tel indice est tout à fait illusoire parce que si vous augmentez les impôts de manière totalement écrasante pour la population, comptablement vous aurez des chiffres fantastiques. On pourrait dire que les ratios sont excellents etc. Mais ça c'est totalement illusoire, que le budget n'est pas une fin en soi, ce qui est une fin en soi c'est le bonheur de la population et le taux d'imposition en fait partie. Bien sûr pour avoir une vue complète de tout cela il faudrait compléter avec la quote-part du Grand Cahors mais le résultat, le Grand Cahors qui n'existait pas il y a 15 ans et qui se traduit aujourd'hui par des suppléments de taux d'endettement, ne serait guère plus favorable.

Alors vous avez donc la perspective de contenir les dépenses de fonctionnement mais pas de les réduire vraiment sinon pas transfert vers les communes rurales au titre des transferts des charges, de ce que vous appelez les charges de centralité, vous prévoyez des économies d'énergie c'est très intéressant je vous suggère d'ailleurs de nous faire un bilan un jour, proposer une petite étude ce sera intéressant, j'y crois beaucoup mais encore faut-il ne pas en parler en général. Vous mettez sans doute facilement en cause vos prédécesseurs responsables des augmentations, avec augmentations vous avez ratifié puisque vous n'avez pas baissé. Quand on n'est pas d'accord avec une augmentation d'impôt on la baisse, vous ne l'avez pas baissé donc vous étiez d'accord, mais comme eux, vous vous trompez d'époque, c'est-à-dire qu'en simplifiant au temps de Charles, Charles a augmenté les impôts et les dépenses et tout le monde le faisait en France. Ensuite, il y a eu la période des années 2000 où il y a eu surtout la droite : ils se sont trompés d'époque, c'est-à-dire qu'au moment où tout le monde commençait à plafonner les dépenses ils ont continué à dépenser, et d'ailleurs s'ils ne l'avaient pas fait vous ne seriez pas là.

Au moment aujourd'hui où tout le monde en France pense à réduire les dépenses publiques vous, vous vous contentez de les plafonner en disant c'est très bien on a un des niveaux les plus élevés de France mais on va le garder.

Alors, dans un contexte de baisse de la DGF ce ne sera pas très facile, vous relevez fort élégamment que l'Etat va baisser la DGF. Que n'entendrions nous pas si c'était la droite qui était au pouvoir et qui vous baissait la DGF comme le gouvernement de gauche a l'intention de le faire ! Je le relève au passage. Alors ce que nous souhaiterions, Jean-Luc MAFFRE, Brigitte RIVIERE et moi, c'est un volontarisme beaucoup plus marqué pour sortir de ce que l'on appellera l'exception Cadurcienne, cette idée que Cahors est une ville un peu spéciale, et n'est pas une ville comme les autres et notamment par son niveau d'imposition, de retrouver un taux de fiscalité normal ; on a beaucoup employé l'expression « normal », Cahors doit être une ville normale et s'en fixer en tous les cas l'objectif peut-être pas en 2 ans mais en 5 ou 10 ans.

Ne me dites pas qu'il y a de la marge car il y a 20 ans nous étions au milieu du mandat de Charles : en gros les dépenses de la Ville de Cahors et de tout ce qui tournait autour c'était le tiers de moins que ce que c'est aujourd'hui, et les gens n'étaient pas très malheureux et puis le développement économique était plutôt plus dynamique, alors qu'est ce qui s'est passé depuis, j'aimerais le savoir ? Alors un taux de fiscalité normal serait plus encourageant pour l'emploi, pour l'immobilier, pour l'activité et on n'en voit pas de trace de véritables efforts dans ce sens là, et même je suis un peu inquiet de vous entendre dire maintien d'un programme offensif, le mot offensif me déplaît, d'investissements nécessaires à l'équipement et à l'attractivité de la Ville. Parce que pourquoi sommes nous plombés ? Parce que chaque Maire ou à chacun des mandats, on a cru devoir faire un très gros investissement, il a fallu emprunter, chaque fois ça a entraîné des charges de fonctionnement lourdes, alors il y a eu la station d'épuration, la salle de Congrès, le parking souterrain, la piscine DIVONEO. Je constate que chaque fois ces équipements ont été très surdimensionnés en tout cas sur le plan financier, c'est-à-dire qu'on est à peu près certain que chaque fois on aurait pu faire les choses moins chères, quant à l'impact sur le rayonnement de la Ville de chacun de ces investissements ; oui il a existé mais il y a peut-être des choses moins chères qui pourraient avoir un impact plus important. Qu'est ce que vous avez l'intention de faire ? Je suis inquiet parce qu'en 2015 vous nous parlez du cinéma Multiplex qui est une affaire privée qui ne devrait rien coûter à la Collectivité, la réhabilitation du Musée Henri Martin je ne suis pas d'accord sur la manière dont il a été réhabilité, les abords du Pont Valentré qu'allez-vous y faire, du béton lavé puisque c'est votre spécialité ? On pourrait peut-être enlever les pavés au centre du Pont Valentré et mettre du béton lavé puisque vous trouvez que c'est plus joli, ce qui est certain c'est qu'il ne suffit pas de dépenser pour augmenter l'attractivité : un petit conseil d'ailleurs à Monsieur SIMON, chaque fois que vous mettez du béton lavé diminuez de moitié la couche, vous dépenserez moins d'argent et comme ça quand il y aura une autre équipe municipale ce sera plus facile à enlever pour mettre des choses mieux que ça.

On voit même dans vos tableaux d'anticipation, la perspective d'un bon en avant des dépenses d'investissement en 2017-2018 que Jean-Luc MAFFRE n'a pas relevé je crois, mais enfin, et avec dégradation de l'encours de la dette sur ces deux années qui s'améliorent d'ailleurs de manière miraculeuse les deux années suivantes. Alors qu'est ce que vous allez faire en 2017-2018 et c'est même pas dit dans le rapport ? Cela semble un secret bien gardé, on entend d'en savoir davantage sur ce sujet. On voit donc que Cahors tel que vous le prévoyez, tel que vous le projetez est et restera une ville stagnante ; la dégradation du rapport des droits de mutation est un signe qui ne trompe pas de la stagnation de la Ville, Cahors est une ville qui va rester spéciale, vieille tradition radicale etc. Ce n'est pas une ville comme les autres et charges très lourdes, peu attractives, peu dynamiques. Alors au moment où sont mis en cause les chefs lieux de département et ce n'est pas moi qui les remets en cause puisque je suis un fervent partisan des départements tels qu'ils existent dans tous les pays d'Europe, mais ça existe partout. On envisage de fermer la gare, vous voulez déclasser l'aérodrome : on en parlera une autre fois, Cahors aurait besoin de quelque chose comme un choc de compétitivité, Monsieur le Maire vous ne nous le laissez pas espérer.

Yannick LE QUENTREC :

Je vais revenir un petit peu moins sur les détails mais plutôt sur l'esprit. D'abord pour considérer que nous arrivons à un point de rupture en ce qui concerne les politiques d'austérité ; d'abord il n'y a pas besoin d'en rajouter pour le comprendre il n'y avait qu'à vous lire et à vous écouter tout à l'heure. Nationalement les dotations budgétaires de l'Etat aux collectivités locales vont baisser de 28 milliards cumulés de 2014 à 2017. Dans le même temps, les charges imposées par l'Etat augmentent, vous l'avez dit, il y a l'exemple de la réforme des rythmes scolaires, il y a effectivement les cotisations retraite qui croissent pour les fonctionnaires qui vieillissent, mais je crois qu'on peut parler ici de recul historique pour les collectivités avec un impact considérable sur l'investissement local, sur l'emploi, sur les services de proximité dans les territoires.

Et là, vous me permettez Monsieur MAFFRE de vous dire mon désaccord évidemment sur ce que vous avez dit parce quand vous voulez en rajouter une couche finalement vous ignorez qu'on obtient avec cette politique des résultats finalement peu probants ; on se retrouve avec une stagnation économique, la courbe du chômage continue de grimper, on voit une désindustrialisation et il ne faut pas oublier aussi que les carnets de commandes des très nombreuses petites entreprises du territoire restent malheureusement relativement vides. En plus, vous parlez de conjoncture mauvaise mais par les mesures que vous préconisez vous allez alimenter cette conjoncture mauvaise et vous allez la dégrader.

Troisième élément : vous vous attaquez aux conditions des agents de la fonction publique, moi je crois que ce serait crédible à partir du moment où on s'attaque aussi aux rémunérations et aux pots d'or qu'on fait aux responsables des grands groupes qui reçoivent des cadeaux dès leurs arrivées dans les grands groupes et qui en plus reçoivent des cadeaux quand ils partent quels que soient les résultats qu'ils obtiennent : alors là, il faudrait quand même faire un gros ménage, parce que là c'est des grosses sommes. Dernier point que je veux avancer aussi : au niveau de votre raisonnement, ce serait entendable si à partir du moment où vous ne faisiez pas l'impasse sur les lourdes responsabilités du système bancaire en 2008 qui ont provoqué la crise. Est-ce que c'est véritablement à la population et aux agents de la fonction publique d'en payer les pots cassés ? Moi je ne suis pas du tout d'accord avec ça. Donc, je voulais vous le dire, on revient à Cahors après une baisse de dotation globale de fonctionnement 207 000 € en 2014 celle-ci est amputée donc de 588 000 € cette année. La DGF par habitant qui était de 155,59 € en 2010 tombe à 138,5 € en 2015, alors que je n'ai pas l'impression que les besoins de la population aient diminué. Donc, pour tenter de faire face à ces contraintes les solutions que vous préconisez sont tout sauf indolores pour les Cadurciens et les Cadurciennes puisque au bout du compte, ce sont eux qui vont payer la facture de deux façons : d'une part sur le taux de fiscalité à Cahors qui est trop lourd et qui continue d'affecter le pouvoir d'achat des ménages et d'autre part, sur les économies que vous préconisez et qui vont contribuer à fragiliser la cohésion sociale et l'emploi local, puisque vous l'avez dit vous-même, on va s'en prendre à nouveau au service public et à ses agents, le joli mot de réorganisation des services cache bien des restructurations, non remplacement de départ à la retraite, les histoires d'apprentis, de saisonniers qui sont sans doute moins nombreux, l'action sociale quand même parce que c'est quand même le directeur de l'action sociale qui n'est pas remplacé, la politique d'animation qui va être révisée dans quel sens ? Je ne suis pas sûre que ce soit en terme de développement, et l'accueil de la petite enfance et les associations je vous cite : les avantages vont être rééquilibrés ; moi je ne parlerais pas d'avantages, je préfère parler de subventions et j'espère qu'on va pouvoir parler aussi de la MJC au cours de ce Conseil.

Par contre, a contrario, vous choisissez quand même de consacrer plus de 252 000 € à un plan de tranquillité vidéo-surveillance et plus de 211 000 € à une étude sur la salle de cinéma.

Donc, moi, en conclusion je dirai que pour Cahors à Gauche, ces orientations budgétaires vont à l'encontre d'une reconquête de la Ville que ce soit en terme de développement économique ou social, et reconnaître comme vous le faites d'ailleurs dans ce document, que la stratégie de recherche d'économies tout azimut risque d'atteindre ses limites et d'imposer de changer de paradigme, c'est bien vous qui l'avez dit, c'est une preuve de lucidité mais cela ne suffit pas de le dire. Je crois qu'il faut d'urgence arrêter de jouer le marchand d'austérité sous peine de continuer à aggraver la défiance des citoyens pour la politique et avec votre logique, j'ai l'impression que finalement le bonheur de la population pourrait être une idée tabou, et bien moi je souhaite qu'elle ne le soit pas.

Isabelle EYMES :

Je remercie Vincent BOUILLAGUET pour son exposé de la situation quand même.

Le budget présenté ce soir se place sans ambiguïté bien sûr sous le cadre étroit des orientations gouvernementales que vous ne remettez pas en cause, et les données générales qui nous sont communiquées sont la marque comme l'an passé des politiques d'austérité menées par le gouvernement. Nous connaissons déjà bien les paramètres du débat, tout le monde en a parlé, c'est une situation économique et sociale déprimée dont le plus frappant est sans doute aujourd'hui la quasi absence de perspectives.

Comme vous l'indiquez vous-même, notre commune est touchée par la baisse drastique des concours de l'Etat ; cette diminution brutale des dotations et autres recettes, hypothèque le maintien à l'équilibre budgétaire, vous en faites aussi le constat. Le scénario préconisé opte donc pour diminuer fortement les dépenses de fonctionnement et optimiser les recettes tout en maintenant les investissements. S'il corrige la trajectoire pour 2015, il oblige à rechercher des sources d'économie encore plus drastiques, sachant que la poursuite de la diminution des dotations jusqu'en 2019 va amplifier l'asphyxie des finances de notre commune. Donc nous notons à Cahors l'Humain d'Abord, que la municipalité réaffirme le maintien du 0% d'augmentation du taux de fiscalité sur la mandature, c'est ce que nous soutenons même si une baisse est nécessaire pour le pouvoir d'achat des ménages. Nous relevons plusieurs points : en ce qui concerne la capacité d'autofinancement de la commune, elle est en forte baisse en 2014 par rapport à 2013, visiblement si le résultat global s'améliore c'est grâce à l'emprunt puisque la commune a emprunté 1 million de plus en 2014 qu'en 2013. Le taux de l'emprunt étant bas, ça reste acceptable. Le souci est plutôt la soutenabilité de la dette à venir et présente. Les baisses prévisionnelles de la DGF incitent à la plus grande prudence de même que le nombre d'emprunts à taux variable, ce que disait Monsieur MAFFRE. En effet ces emprunts s'ils rapportent actuellement, ils pourraient s'avérer désastreux en cas de déstabilisation des marchés financiers. Le scénario proposé montre une CAF nette négative sur 2015-2017 ; cela signifie que la Ville va s'installer dans un déficit en rognant sur ses excédents reportés. La conséquence est à terme d'avoir un recours de plus en plus fréquent aux lignes de trésorerie notamment en fin d'année. Donc, dans ces conditions soutenir l'investissement communal en stabilisant l'endettement peut être un pari risqué. Les recettes de fonctionnement elles, sont aléatoires et leurs évolutions en partie imprévisibles comme par exemple les droits de mutation qui dépendent du marché de l'immobilier et cela ajoute de l'insécurité au scénario proposé.

Les priorités du programme pluriannuel d'investissement mettent l'accent sur des projets utiles aux habitants : écoles, crèches, reconquête du cœur d'agglomération, trois bémols cependant qui ne retiennent pas notre accord : le kiosque place Bergon pour lequel nous nous sommes déjà exprimés ; la vidéo protection qui appelle un investissement de 300 000 € sur deux ans pour une efficacité plus que discutable enfin du moins, c'est ce que l'on peut lire dans toutes les études récentes sur la question et le projet de cinéma pour une première évaluation de 220 000 €, nous en sommes qu'aux études, je sais que cela fait partie de vos promesses de campagne mais je vous donne notre sentiment.

Nous nous questionnions aussi sur la rénovation aussi du Musée Henri Martin non pas bien entendu, sur la nécessité à la réaliser mais sur le coût du projet : en ces temps difficiles un redimensionnement à la baisse ne serait il pas à envisager ? Je ne développe pas sur la politique d'animation de la Ville dont nous reparlerons certainement lors du vote des subventions, notamment de l'indéboulonnable Cahors Plage dans sa version plage, ou encore de la subvention à l'association des commerçants de Cahors engloutie semble-t-il cette année par leurs déficits budgétaires. Par contre, j'attire votre attention sur les conséquences du rééquilibrage des avantages en nature qui fera peser une menace sur l'activité, le devenir et l'emploi associatif si utile socialement. En conclusion et comme je l'ai dit lors du DOB au Grand Cahors je n'ai pas moi l'oreille du gouvernement socialiste pour lui dire qu'il est en train d'éteindre l'un des derniers moteurs de la dépense publique que sont les collectivités locales et pourtant la respiration nécessaire devrait venir en partie de lui, sauf à étendre plus encore les mesures d'austérité. Les réorganisations des services et la réduction de leur fonctionnement ne sont pas pérennes, elles auront leurs limites humaines et techniques, que ferons-nous alors ?

La réinternalisation des services autant que faire se peut, la poursuite de la rénovation thermique des bâtiments municipaux en ce qu'elles génèrent aussi des recettes et contribuent aussi à la transition énergétique, le juste rééquilibrage des charges pour les équipements financiers par les Cadurciens mais utilisés par tous les autres sont aussi effectivement des sources potentielles d'économies si l'on ne veut pas être conduit, à terme, à considérer les agents communaux comme seule variable d'ajustement et ou à diminuer les services rendus à la population, aux entreprises et aux commerçants.

Monsieur Le Maire :

D'abord un mot sur le résultat d'exercice 2014 puisque les débats d'orientation budgétaire ont également vocation à observer la situation à la fin de l'année précédente. Nous pouvons commencer à nous féliciter, comme ça a été le cas au Grand Cahors, pour un résultat d'exercice qui reste bon, à hauteur de 346 000 €, et ce malgré une baisse déjà enregistrée de la DGF de 250 196 €. Ce résultat est d'autant plus à saluer qu'il s'inscrit dans un contexte qui ne nous est pas favorable. En témoigne notamment la baisse des droits de mutation qui impacte la situation financière de la Ville. Malgré ces éléments, nous préservons une épargne nette positive de 127 000 €. Des épargnes nettes positives, il n'y en a pas eu chaque année par le passé lorsque vous étiez en responsabilités Monsieur HUREAUX. Si vous n'avez pas cautionné tous les exercices de ce mandat-là, il n'empêche que régulièrement l'épargne nette était négative : on peut vous renvoyer les chiffres de l'époque que vous connaissez sans doute aussi bien que moi et ils ne sont pas bons.

Comment avons-nous réussi à arriver à ce résultat ? D'abord en faisant attention aux dépenses de personnel. Je le redis, l'augmentation que l'on constate des dépenses de personnel correspond seulement à la traduction des obligations réglementaires : GVT, réforme des catégories C et réforme des rythmes scolaires. En aucun cas elles ne sont liées à des hausses d'effectifs. Nous n'avons pas les moyens aujourd'hui. Constatez aussi que les charges générales ont baissé. Nous le devons évidemment à nos préconisations mais surtout à l'effort qui a été réalisé par les services. Les économies les plus importantes sont avant tout réalisées en interne et par les services, il faut le savoir. Si c'est donc suffisant pour 2014 les contraintes vont se poursuivre et s'intensifier en 2015 puisque la DGF, notamment, va être en diminution de 514 000 € ce qui correspond à une baisse historique. Je ne relancerai pas le débat, nous l'avons déjà eu, quant à la participation des collectivités au nécessaire redressement des comptes de ce pays.

Par ailleurs et je le redis, je me réjouis que tout le monde partage enfin notre souhait de ne pas augmenter les taux d'imposition. Nous sommes, vous le savez, très attachés à ce 0% d'augmentation. L'époque actuelle, Monsieur HUREAUX, montre que nous sommes peu, et nous pourrions faire des comparaisons, à poursuivre la non augmentation des taux d'imposition. Il n'y a pas une collectivité, sinon vous me direz laquelle, qui baisse ses taux d'imposition. Pas une en France, c'est quasiment impossible dans le contexte actuel, il faut le savoir. Donc si la fiscalité est importante, vous le savez, elle est évidemment liée à l'héritage.

Si le 0% constitue la règle depuis sept ans maintenant, c'est-à-dire depuis notre arrivée en responsabilités, la hausse annuelle des taux, pendant plus de trente ans, est à l'origine de la situation fiscale que vous connaissez et que vous regrettez.

Si les mesures que nous prenons ne sont jamais neutres, vous avez raison, nous faisons toujours en sorte qu'elles soient les plus justes possibles et qu'elles n'impactent pas, dans la mesure du possible, le service rendu. Il y a évidemment la réorganisation des services, on en a parlé, la mutualisation, l'effort en matière de saisonniers. A cela s'ajoute le non remplacement de certains personnels, certains cadres en particulier. Vous avez noté que le DGS mutualisé n'avait pas été remplacé puisque c'est Christophe VACHET qui fait l'intérim et qu'effectivement nous ne remplacerons pas le Directeur du CCAS, nous nous organiserons autrement. Il y a eu également un effort important, je tiens à le souligner, qui a été fait par nos cadres et je veux les en remercier. Ils ont en effet tous accepté, ils sont une vingtaine à peu près, de remiser leurs véhicules. Il n'y a plus de véhicules affectés à certains cadres si ce n'est ceux d'astreinte. Cela constituait parfois des avantages négociés. On considère que c'est utile et que c'est juste que de solliciter, en premier lieu, les agents dont les revenus sont les plus importants. Incontestablement, c'est un effort qui est demandé aux cadres. Je souhaite les remercier très chaleureusement pour cet effort.

J'ai vu de nombreuses collectivités où cette décision avait été proposée, peu où cela avait été accepté. C'est la preuve qu'ils ont parfaitement conscience de la difficulté dans laquelle nous sommes et du devoir d'exemplarité des cadres comme des élus. Il y a également les ventes de certificats d'économie d'énergie, Michel SIMON serait largement susceptible d'en parler, mais aussi la question des charges de centralité, je vous rejoins tout à fait. Nous avons débuté par la participation des frais de scolarité des communes et nous continuons à optimiser ce qui le mérite de ce point de vue. Le partenariat autour de la production florale constitue également une source d'optimisation de nos recettes. Vient ensuite la politique envers les associations. Je reste fidèle, là aussi, à l'engagement que j'avais pris. Vous aurez noté que de nombreuses collectivités baissent les subventions aux associations. Nous avons, une nouvelle année, décidé de ne pas affecter notre soutien au tissu associatif. En revanche nous allons regarder de près celles qui bénéficient d'avantages en nature supplémentaires, notamment en ce qui concerne les fluides et l'entretien. Sur cette question qui demeure sensible, il y aura des discussions avec toutes les associations concernées. Ce pourrait en revanche avoir une vertu, celle de responsabiliser l'usage et de baisser la consommation. Nous l'avons déjà mis en œuvre à l'espace Valentré et à la bourse du travail. Chacun en comprend la logique, en particulier dans les temps actuels.

S'agissant de l'investissement, je l'ai déjà dit, nous considérons que nous devons préserver une politique d'investissement ambitieuse sur la Ville et le territoire. Il serait catastrophique de baisser l'investissement, d'abord parce que la plupart des investissements bénéficie à des entreprises locales et réduire l'investissement ce serait, parallèlement, prendre le risque de mettre en péril certaines entreprises locales. Par ailleurs, chaque ville doit investir notamment dans des projets qui renforcent leur attractivité. A ce sujet, je considère que nous ne pouvons plus aujourd'hui retarder la réhabilitation du Musée Henri-Martin, faute de quoi, nous devons en avoir conscience, nous serions obligés de rapidement fermer le musée. Reste que nous avons revu à la baisse le projet et que Michel SIMON s'emploie à optimiser les subventions. Le plan de financement devrait être assez remarquable. La participation de la Région, je me tourne vers Geneviève LASFARGUES, ou celle de l'Etat, constituent le signe d'une priorité accordée à ce projet de rénovation par nos partenaire et un motif de confortement du plan de financement de ce projet.

Une ville comme Cahors, touristique s'il en est, peut-elle très sincèrement se passer d'un Musée? Reste la continuité patrimoniale qu'il faut bien assurer, sans parler des collections qu'il nous revient de donner à voir.

Enfin, l'investissement c'est aussi la reconquête de notre secteur sauvegardé, c'est un objectif absolument prioritaire. Nous en parlerons tout à l'heure avec la concession publique d'aménagement.

Les travaux sur les bâtiments doivent également nous permettre de trouver des économies en matière d'énergie. Il y a aussi le projet de cinéma Multiplexe qui a été au cœur de notre campagne. Je rappelle au passage que nous sommes propriétaires de l'ABC et que tôt ou tard la Ville pourrait être sollicitée pour intervenir. Nous devons, comme toutes les villes dignes de ce nom, puisque partout ailleurs il y a ce type d'équipement cinématographique qui se met en place, être au rendez-vous de ces enjeux. C'est un impératif. Sur le montage financier, vous avez raison les choses ne sont pas encore stabilisées. C'est normal puisque nous y travaillons. Je suis incapable de vous évoquer aujourd'hui des chiffres parce que nous n'en sommes tout simplement pas encore là. Je vous renvoie donc au débat que nous aurons le moment venu sur ce sujet.

Voilà ce que je voulais vous dire à ce stade. Nous sommes et restons fidèles à nos engagements. On ne pourra pas nous reprocher de ne pas avoir fait en sorte que cette collectivité, contrairement aux années précédentes, puisse rester dans des ratios acceptables. Sur l'endettement, j'ai omis d'en parler, nous poursuivons effectivement notre objectif de non dégradation de l'encours de dette. Reste que compte tenu du contexte, nous ne sommes pas sur un projet de baisse. C'est impossible dès lors que nous voulons conserver une politique d'investissement. Je rappelle au passage, sur ce sujet y compris, qu'avant que nous n'arrivions en responsabilités, l'endettement avait toujours augmenté. Nous avons, en matière de fiscalité et d'endettement inversé les tendances.

Isabelle EYMES :

Dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens concernant la maison des jeunes et de la culture de Cahors pour les trois années à venir, la Municipalité a fait les annonces suivantes : gel de la subvention sur la base 2014, répercussion progressive à compter de juillet 2015 sur les charges de la MJC des frais d'entretien et de ménage, prise en charge par la MJC des fluides (électricité, eau, gaz), suppression de la prise en charge du logement de fonction du directeur et déconventionnement de la subvention sur le salaire des quatre permanents.

Toutes ces mesures, si elles s'appliquent telles quelles, équivaldront pour 2016 à une diminution des moyens de l'ordre de - 18% hormis la disposition des bâtiments. Leurs conséquences sont particulièrement préoccupantes pour la pérennité de la structure et des emplois.

Donc, Monsieur Le Maire, j'aurais trois questions à vous soumettre quant à ce dossier :

- La première, les mesures annoncées sont-elles susceptibles d'évoluer compte tenu des enjeux ?
- Concernant les fluides et le ménage, vous avez évoqué dans la Presse Locale jeudi dernier, la progressivité de leur prise en charge, pourriez-vous nous confirmer cette annonce et en préciser les modalités ?
- Et enfin, la réunion publique du 14 mars dernier organisée par la MJC a bien mis en évidence au travers notamment des débats qui s'y sont déroulés le projet d'éducation populaire porté par la MJC, ses objectifs et ses valeurs, ce dont par ailleurs vous avez connaissance. Pourriez-vous donc nous préciser à quel « véritable projet de MJC » faites-vous allusion dans ce même article et qu'elles sont vos attentes ?

Yannick LE QUENTREC :

Un petit complément sur la MJC.

Je ne reviens pas sur le cadrage du problème, mais par contre j'ai aussi une première question à vous poser à propos de la MJC : la MJC est-elle une association comme les autres ? En ce qui me concerne, la réponse est non. Pourquoi ? Parce qu'elle est intégrée dans la Fédération Française des MJC et qu'elle est reconnue d'utilité publique. Cette reconnaissance d'utilité publique est acquise par décret en Conseil d'État et ce n'est pas le cas de toutes les associations et c'est en quelque sorte un label qui confère aux MJC une légitimité particulière dans leur domaine d'actions.

Cette reconnaissance implique des obligations, le nombre d'adhérents doit être important au-delà de 200, là pour ce qui concerne la MJC de Cahors on est à 800 adhérents, les activités de l'association doivent couvrir un des domaines suivants qui n'est pas anodin philanthropique, social, sanitaire, éducatif, scientifique, culturel et il est vrai que la MJC intervient dans des champs d'action diversifiés, par exemple la jeunesse, la culture, la citoyenneté, l'économie sociale et solidaire. Et plus précisément, l'action de la MJC couvre des terrains d'initiative innovants, elle articule par exemple le champ de la culture et celui de l'accompagnement éducatif et social, elle articule aussi le monde des amateurs et celui des professionnels, elle favorise de plus des sociabilités de territoire et donne la possibilité, ils en ont témoigné samedi dernier, à des citoyens de participer à la gestion et à l'animation d'une association et également d'un projet collectif d'éducation populaire et il faut ajouter à cela que la MJC témoigne d'une grande mixité sociale et intergénérationnelle.

Un autre point caractérise aussi cette MJC c'est une association qui emploie des salariés et ce n'est pas le cas de toutes les associations, donc à ce titre elle mérite comme d'autres associations qui emploient des salariés une attention particulière de la collectivité, et seconde question qui se pose aussi par rapport à la MJC c'est dans un contexte de pénurie de ressources d'autres choix sont ils possibles : oui, car si on voit que certaines mairies comme Saintes, Chalon ou encore Parthenay n'hésitent pas à rogner sur les politiques d'actions sociales et d'éducation populaire, on leur laisse la responsabilité en les considérant comme des activités superflues et coûteuses, d'autres villes comme Aurillac, Champ sur Marne, Saint Etienne ou encore Grenoble font le choix de les préserver : donc face à ces alternatives la question que je voulais vous poser au nom de Cahors à Gauche : nous souhaiterions savoir non pas quel est le projet de la MJC que nous connaissons mais quel est le projet de la majorité municipale vis-à-vis de la MJC , quelle vision a-t-elle de l'éducation populaire et de l'action sociale ? Pour terminer, je voudrais quand même rappeler qu'il a été beaucoup question de préserver l'esprit du 11 janvier ; on a tous été participant à ça, pour lutter contre la barbarie et le sentiment d'abandon, les associations d'ailleurs engagées auprès de la jeunesse dans les champs de la politique de la ville, de l'éducation populaire, du sport, de la lutte contre le racisme ont été réunies par les préfets pour remobiliser autour des valeurs de la République et de la Citoyenneté. La cohérence voudrait que dans ce cadre les moyens des associations concernées et de la MJC en particulier soit en quelque sorte sanctuarisée non seulement sanctuarisée mais aussi renforcée. Alors j'ai entendu ce que vous disiez Monsieur le Maire, il n'y aura pas de baisse de subventions, moi je veux croire à ces propos rassurants mais sachez bien que l'on vous jugera sur les actes.

Monsieur Le Maire :

Ecoutez je peux répondre sur la MJC en reprenant les propos exacts que j'ai pu tenir deux fois à la Présidente et au bureau, des propos que j'ai tenu dans la presse et que je répète encore ce soir : la MJC est aujourd'hui l'association la plus subventionnée par la Ville à hauteur, en valorisant l'ensemble, de 346 156 €, et en cela au moins ce n'est pas une association comme les autres. Dans le contexte actuel de difficultés budgétaires pour nos collectivités, j'ai demandé à la MJC deux actions que je considère comme justes et sur lesquelles je n'ai nullement l'intention de revenir : c'est qu'il y ait un gel de cette subvention ce qui est le cas, je le redis, pour l'ensemble des autres associations de la ville depuis au moins six ou sept ans. Par ailleurs, je considère qu'il est illogique dans le contexte actuel que la Ville participe au financement du loyer du logement du Directeur. Précédemment, j'exprimais l'effort des cadres de notre collectivité consistant à remiser les voitures dont ils avaient l'usage jusqu'ici et dans le même temps je préserverais la prise en charge du logement du directeur de la MJC ? Je crois qu'il faut faire preuve d'un peu de responsabilité. C'est juste, je n'ai donc pas l'intention de revenir sur cette position.

Restent la question des fluides et la question de l'entretien : j'ai dit tout à l'heure que cette question traversait toutes les associations qui ont à la fois des locaux et à la fois des personnels d'entretien qui sont mis à disposition et qu'avec toutes ces associations je souhaitais qu'il y ait une discussion.

Faut-il qu'on soit d'accord pour discuter sur ces questions et sur ces deux préalables. Nous ne sommes donc pas sur une baisse de la subvention à la MJC, simplement sur un gel. Quant aux discussions qu'il pourrait y avoir sur l'entretien et sur les fluides, il est bien peu probable qu'on se situe à 18%, ces chiffres sont totalement fantaisistes. Donc un peu de responsabilité et de confiance me semble-t-il entre une association importante pour la Ville, je ne le nie pas, et une collectivité. Une collectivité qui participe à hauteur de 64 % du fonctionnement d'une association, c'est en vérité le contribuable qui participe. Cela suppose de faire preuve de responsabilité.

Le projet de la MJC quant à lui renvoie à des valeurs, à l'éducation populaire. Il n'est pas question de le remettre en cause. J'ai simplement considéré plusieurs fois, mais je ne désespère pas qu'on y arrive, que le contexte actuel de réorganisation et d'optimisation invitait à travailler à un projet culturel partagé, notamment avec nos services. Il y a des professionnels à la MJC autant qu'à la Ville. Il est difficile parfois de travailler en commun et j'espère que nous y parviendrons davantage à l'avenir. Il nous faut donc avancer. C'est pour cela que j'ai pu exprimer le souhait d'être dans la construction, pas dans l'opposition.

Evidemment si nous ne parvenons pas à être dans une certaine forme de confiance, je serais contraint de prendre mes responsabilités. J'espère et je crois que nous n'en arriverons pas là. Je suis en effet attaché, je l'ai toujours dit, à ce que la politique culturelle puisse être traitée par des associations totalement indépendantes, c'est par exemple le cas du Blues qui a une subvention mais qui dispose d'une autonomie totale avec ses bénévoles, ou en régie via la collectivité (la gestion du théâtre, de l'école de musique, du conservatoire) ou encore par des organismes d'éducation populaire qui renvoient à l'histoire de notre ville. Je pense qu'il faut quand même que chacun fasse preuve d'un peu de responsabilité, je l'ai dit fermement à la presse, je le redis encore ce soir. Il en va à mon avis de l'intérêt de tous.

1 . Emprunt CCAS pour la rénovation extérieure de la résidence des Pins

Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit d'un emprunt pour la rénovation extérieure de la résidence des Pins et le plan de financement estimatif est indiqué dans le corps du document. Je propose donc d'en donner lecture par Martine LOOCK qui connaît bien le sujet.

Martine LOOCK :

Donc cet emprunt CCAS avait déjà été présenté en séance le 10 juin 2014 mais il s'agissait à l'époque d'un plan de financement estimatif, donc l'article L.2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *Les délibérations des centres communaux d'action sociale qui concernent un emprunt sont exécutoires, sur avis conforme du Conseil municipal* ».

Le Conseil d'administration du CCAS, après ouverture des plis a validé l'enveloppe définitive des travaux nécessaire à cette rénovation à hauteur de 1 260 000,00 € HT et a validé également définitivement le plan de financement, et ce plan de financement est il faut le dire extrêmement intéressant.

La subvention CARSAT qui était au maximum à 40% des travaux a été obtenue à 30% du montant des travaux, le prêt CARSAT à 0% sur 20 ans a donc été augmenté du montant de cette différence, le prêt MSA à 0% sur 10 ans est à hauteur de 100 000€ et on a obtenu un prêt Caisse des Dépôts et Consignations à 0,75% sur 25 ans alors qu'au départ il était prévu sur un taux fixe sur 30 ans et ce taux à 0,75 a été obtenu parce que la nature des travaux entrepris sur cet établissement a contribué à des économies d'énergies extrêmement importantes et parce que ce rapport d'économie d'énergie était extrêmement important nous avons obtenu un taux bonifié : le taux normal était à 1% et il a été baissé à 0,75. Donc c'est une opération doublement gagnante puisque nous allons gagné sur les intérêts du prêt et nous allons ensuite gagné considérablement sur les économies d'énergie qui permettront de maintenir un tarif particulièrement compétitif sur cet établissement, et donc tous ces apports différents permettent de baisser l'apport en fond propre du CCAS par rapport à ce qui avait été prévu puisque nous descendons de 150 000 € à 107 000 €.

Le plan de financement définitif de l'opération est revu de la façon suivante :

Subvention CARSAT 30 % des travaux :	378 000 €
Prêt CARSAT à 0% sur 20 ans :	214 682 €
Prêt MSA à 0% sur 10 ans :	100 000 €
Prêt CDC à 0,75% sur 25 ans :	460 000 €
Fonds propres du CCAS :	107 318 €

1 260 000 € TTC

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,
Vu l'avis de la commission « action sociale – solidarité – petite enfance – jeunesse – vie scolaire »,

- d'approuver le nouveau plan de financement des travaux de rénovation de la résidence des Pins et les emprunts à contracter par le CCAS,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Martine LOOCK :

Et j'oublie de préciser que je souhaite souligner le travail important des services du CCAS surtout au service des finances qui ont effectivement permis de valoriser ainsi par un travail continu sous la direction de Noëlle BOYER qui est en charge de ce secteur ce plan de financement.

Michel SIMON :

Juste deux mots ce n'est pas moi qui ai travaillé sur ce dossier et je voudrais m'associer à Martine aussi et aux remerciements pour l'Etat d'esprit qui arrive maintenant après sept ans de travail dans cette collectivité où tout le monde va dans le même sens, les collègues, les services, on rajoutera les certificats, les ventes de certificat d'économie d'énergie, cela n'a pas été rajouté dans le plan de financement : ce sera la cerise sur le gâteau mais merci à toutes et à tous qui se sont investis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

Michel SIMON :

RECONQUETE DU SECTEUR SAUVEGARDE

Mes chers collègues, ces deux délibérations n°3 et n°4 vont parler de ce projet de reconquête du Centre Ancien, ce projet cœur d'agglomération présenté à la précédente commission le 17 mars s'appuie aussi sur deux délibérations importantes que vous avez validé le 18 novembre 2014 et qui concernaient la première la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé pour ce qui concernait la mise en place de son projet urbain, la seconde sur l'engagement au côté du Grand Cahors de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain pour les cinq ans à venir et qui apportait les mesures incitatives, aide aux propriétaires, je ne veux pas revenir sur ces éléments que j'avais développé le 18 novembre mais également coercitives puisque pour la première fois notre ville s'engage sur la lutte vraiment avec les moyens adaptés contre le logement indigne et insalubre et la lutte contre la vacance des logements.

Cet engagement opérationnel nécessitait une procédure et un outil : c'est l'objectif de ces deux délibérations.

2. Concertation préalable – Projet de renouvellement urbain sur le secteur sauvegardé

La délibération n°3 pour la procédure, celle de la concertation préalable pour le projet de renouvellement urbain, vous le savez, chaque opération d'une ampleur similaire, nous l'avons fait pour l'entrée Sud, nous l'avons fait pour l'éco quartier de Bégoux, pour le projet de la Croix de Fer, pour également la révision en elle-même du plan de sauvegarde et de mise en valeur, une procédure de concertation préalable est nécessaire et souhaitable et toujours proposée par la Collectivité pour associer les habitants à ces projets. Largement anticipée lors de la phase administrative de la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur cette concertation va être poursuivie, amplifiée, alors ce que l'on marque dans la délibération c'est pour expliquer le projet, sensibiliser les différents acteurs, les propriétaires, les habitants, les associations, les commerçants, être à l'écoute des propositions et pour cela maintenir et organiser des réunions publiques. Une exposition sera réalisée également par la direction du patrimoine, un registre sera ouvert, le site Internet de la ville sera aussi accessible et ouvert aux remarques et aux propositions et aux suggestions ; des courriers seront possibles à l'adresse de Monsieur Le Maire pour faire également des propositions : ça c'est que l'on met dans le corps de la délibération mais on va essayer d'aller beaucoup plus loin, là c'est la précaution juridique administrative qu'il faut avoir, c'est le minimum légal mais nous allons aller beaucoup plus loin avec le support d'un plan média qu'est en train de préparer la Ville et le Grand Cahors mais également la mise en place d'un conseil citoyen. La réglementation ne nous l'oblige pas mais c'est un engagement que nous avons pris, nous avons parlé à l'époque d'un conseil de quartier, l'évolution réglementaire au titre de la politique de la ville organisant le conseil citoyen comme cela est en cours sur le quartier de Terre Rouge et pour que tous les habitants de la ville soient traités de la même manière c'est un conseil citoyen qui sera organisé sur le centre ancien.

Les objectifs visent donc à améliorer la qualité d'habiter pour favoriser le retour de la population en centre ville et promouvoir une restauration qualitative du Patrimoine bâti. Donc voilà pour la concertation.

Le Maire rappelle qu'au terme de l'article L.300-2 II du code de l'urbanisme modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014 redéfinit le champ de la concertation obligatoire. La concertation préalable obligatoire est étendue aux opérations ou projet de renouvellement urbain sans pour autant que les textes actuels ne précisent quelles catégories ou types d'opérations ou de projet de renouvellement y sont soumis.

En l'absence de parution du décret d'application des nouvelles dispositions de l'article L300-2 du code de l'urbanisme et eu égard aux objectifs du projet de réhabilitation et de lutte contre l'habitat indigne, il est proposé de procéder à la détermination des modalités de concertation préalable à observer pour les besoins d'information et de participation des usagers, habitants et associations intéressées au projet du cœur de ville historique.

Les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est donc proposé les modalités de concertation suivantes :

- Réunions publiques,
- Panneaux d'expositions,
- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis à la disposition du public tout au long de la procédure,
- Article sur le site internet de la Ville,
- Possibilités d'écrire au Maire.

Les dates et lieux seront annoncés par voie de presse.

La Ville se réserve le droit de mettre en place toute autre forme de concertation complémentaire si cela s'avérait nécessaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et d'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités préalablement définies.

Michel SIMON :

Je vous propose donc d'engager dans la délibération n°3 cette concertation préalable

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « Grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegardé – commerce de centre-ville – ville numérique »,

Article 1 : d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement de réhabilitation et de lutte contre l'habitat indigne,

Article 2 : d'engager la concertation préalable à ce projet selon les modalités suivantes:

- Tenue de réunions publiques,
- Tenue d'expositions,
- Mise à disposition d'un registre.

Les dates et lieux seront annoncés par voie de presse.

Article 3 : de charger Monsieur le Maire de mener la concertation,

Article 4 : de préciser que la concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration de l'opération d'aménagement avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées,

Article 5 : La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur,

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme SOLER (par procuration) s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

3. Concession d'aménagement sur le secteur sauvegardé*

La délibération n°4 concerne l'outil. L'outil, ce qui vous est proposé est la concession publique d'aménagement prévue par le Code de l'urbanisme dans ce cas de figure. Cet outil est le mieux adapté pour mettre en œuvre les objectifs que nous poursuivons puisqu'il permet à la collectivité de transférer sa maîtrise d'ouvrage sous contrôle pour exercer les missions complexes du projet urbain. Ces missions complexes sont celles qui sont liées à la lutte contre le logement indigne et insalubre et à celles contre la vacance en recyclant des immeubles ou groupe d'immeubles afin de les mettre sur le marché de la vente ou de la location, la complexité est à différents niveaux : complexité juridique, complexité technique, complexité financière donc il faut un partenaire qui soit en mesure de nous accompagner en prenant les risques mesurés, mais les risques qui sont à prendre pour remettre sur le marché des bâtiments en bon état de marche pour accueillir de nouvelles familles et reloger dans les meilleures conditions possibles les cadurciens et les cadurciennes.

Les secteurs d'intervention seront de trois nature :

En premier les deux secteurs prioritaires de l'opération programmée que sont les opérations de restauration immobilière, je vous en avais parlé le 18 novembre, que sont les secteurs autour de la rue du Château du Roi et également le secteur entre les rues Blanqui et Bouscarrat ; mais également nous proposons aussi la partie Nord de l'îlot Chico Mendès qui n'est pas utilisée à l'heure actuelle qui est composée d'une série de bâtiments dont la collectivité est propriétaire et donc ce sera là aussi le premier test grandeur nature pour entrer vraiment dans du concret et offrir de meilleures conditions d'habitabilité. Mais également le secteur diffus sera concerné sur la totalité du secteur sauvegardé et au gré des opportunités et besoins pour lutter contre tel abandon par un propriétaire etc.

La délibération qui vous est proposée ne concerne que le principe même de la concession d'aménagement comme mode opérationnel et mobilisable, sachez que dans les semaines et mois à venir j'aurai plusieurs délibérations à vous soumettre puisque cette procédure doit être fortement encadrée en terme de cahier des charges, en terme de consultations, en terme de contrôle comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, donc cahier des charges très précis et les services sont en train de travailler et de formaliser l'ensemble de ces éléments là donc, pour le moment, ce que je vous propose, ce n'est qu'un principe pour que les services puissent continuer évidemment à travailler dans ces optiques là.

Je vous propose donc d'engager dans la délibération n°4 cette concession publique d'aménagement pour construire l'outil le mieux adapté pour nous aider à la reconquête du centre ancien de la ville de Cahors.

Roland HUREAUX :

La rénovation du centre ancien, comment serait-on hostile, d'autant qu'elle comporte d'ores et déjà d'excellentes choses, en particulier la rénovation des façades ; j'en suis d'autant plus satisfait que j'en avais moi-même pris l'initiative en 2001. J'avais suggéré au Maire d'en prendre l'initiative. La subvention de la rénovation des façades a été interrompue de 2003 à 2008 et vous l'avez rétablie et même rétablie de manière plus substantielle donc ça me paraît une excellente chose. Néanmoins, nous avons un certain nombre de points qui font que nous n'avons pas une confiance totale dans la manière dont vous envisagez de rénover ce centre ancien. On en a déjà parlé, on en a parlé en Conseil du Grand Cahors, on en reparlera certainement mais pour cette raison là, nous avons l'intention de nous abstenir sur les deux délibérations et en particulier sur la seconde car la procédure que vous avez prévu est certes prévue par le code de l'urbanisme mais elle comporte encore des obscurités à notre regret ; nous ne voyons pas très bien qui sont les organismes qui sont prêts à prendre le relais de la collectivité publique dans ces opérations de rénovation, le jour où nous y verrons plus clair peut-être serons nous un petit peu moins réservés.

J'ajoute un point particulier c'est que dans les modes de concertation que vous avez prévu je ne vois pas la moindre place, la moindre référence à la possibilité de dialoguer avec des associations, que ce soit des associations de quartier ou des associations intéressées par les maisons anciennes donc sur ce point là aussi je vous suggère une amélioration.

Michel SIMON :

Les associations je les ai citées, peut-être que ce n'est pas écrit formellement Monsieur HUREAUX, je vous ai dit sensibiliser les différents acteurs je l'ai devant les yeux : propriétaires, habitants, commerçants, associations... parce qu'effectivement je ne veux pas en oublier et les associations évidemment c'est un des premiers objectifs que je me suis donné et que j'ai donné au service, de retrouver le niveau associatif que l'on avait à l'époque du développement social des quartiers qui dans les années 1980 avait permis pas mal d'animations au travers de ce secteur sauvegardé. Il faut reconnaître qu'effectivement depuis, ça avait énormément chuté et à l'heure actuelle, justement, nous sommes avec plusieurs personnes en train de pousser un peu les acteurs et deux trois associations ; une a vu le jour rue du Bousquet, l'association du quartier du Vieux Cahors va se réactiver et d'autres sont en cours de reconstitution et moi, c'est avec grand plaisir qu'on va pouvoir

discuter et dialoguer avec ces personnes là ; donc, soyez rassuré de ce côté-là, elles ne sont vraiment pas oubliées, ce sont des acteurs incontournables pour nous aider dans cette reconquête du centre ancien. Concernant la procédure, je ne vais pas vous y répondre mais j'y répondrai lorsque j'aurai le cahier des charges qui pourra vous être soumis et j'espère qu'à ce moment là il y aura moins de difficultés pour vous convaincre ; là je ne vais pas m'escrimer pour rien, je n'ai pas les éléments nécessaires en la matière. D'ailleurs, je vous l'ai bien précisé ce n'était qu'une délibération de principe même pour engager ce mode opérationnel.

Monsieur Le Maire :

En ce qui concerne la concession d'aménagement, c'est normal qu'il y ait des interrogations puisque c'est une première dans le Lot. Sachez quand même que ce sont des outils qui sont utilisés ailleurs et qui fonctionnent.

Nous avons quand même quelques garanties aujourd'hui qui nous permettent de dire qu'il s'agit de l'outil le plus adapté pour véritablement intervenir dans le secteur sauvegardé et dans l'opérationnel. La rénovation des façades comme les réaménagements d'espaces publics avec la rénovation de toutes les rues du secteur sauvegardé d'ici à la fin du mandat y contribuent déjà. Alors j'entends bien qu'il puisse y avoir débat sur le traitement de ces voiries mais incontestablement les habitants se le sont appropriés. Il permet par ailleurs d'éclaircir le centre ancien tout en étant bien moins onéreux que les traitements en pavés. Ce compromis permet de traiter l'ensemble des voies du secteur sauvegardé d'ici à la fin de la mandature et je crois que c'est essentiel pour la ville, pour les habitants, pour la visibilité de la reconquête du cœur d'agglomération.

Après avoir mené des études, notre objectif consiste à être dans l'opérationnel. Ces outils y contribuent clairement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « Grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegardé – commerce de centre-ville – ville numérique »,

- d'approuver dans le cadre de son projet urbain, le choix de l'outil de la concession d'aménagement comme mode opératoire mobilisable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme SOLER (par procuration) s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

VOIRIE – BATIMENTS

4 . Rétrocession de la voirie de la ZAC de Labéraudie par le Grand Cahors

5 . Rétrocession de la voirie du Lotissement Viguié

Cathy BONNET :

Comme auparavant, les deux délibérations 5 et 6 qui vous sont proposées concernent une rétrocession de voirie à la Ville de Cahors.

La première concerne une voie située Zac de Labéraudie réalisée par la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et la seconde concerne une voie située dans le lotissement Viguié du nom des propriétaires du lotissement situé impasse Daurat.

La Ville serait la propriétaire de cette voirie rétrocédée et le Grand Cahors en tant que gestionnaire serait toujours chargé de son entretien dans le cadre de sa compétence voirie.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « Technique – Développement durable »,

- d'approuver la rétrocession gracieuse de la voirie susvisée située au nord-est de l'avenue Maryse Bastié et de l'intégrer dans le domaine public routier communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et ainsi que tous les actes consécutifs à cette délibération.
- d'approuver l'incorporation de la voirie du lotissement VIGUIE, cadastrée BV n°222, dans la voirie communale,
- d'approuver l'acquisition à titre gracieux de la parcelle BV n°222 constituant l'emprise de la voirie du lotissement VIGUIÉ,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- de dire que les crédits ainsi que les frais afférents à ce dossier seront inscrits au budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

M. SENNAC ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

6 . Vente maison située école Huguette Orliac à Mme SIFFRAY Brigitte

Martine LOOCK :

L'actuelle locataire de la maison de l'école Huguette Orliac, Mme SIFFRAY Brigitte, a proposé à la Ville d'en faire l'acquisition par courrier en date du 6 avril 2014. La configuration des lieux rend très difficile l'intégration de ce bâtiment à l'école et on ne peut en envisager d'usage à moyen ou à long terme.

La Ville a saisi France Domaine pour en estimer la valeur et en date du 30 mai 2014 cet avis a été rendu à hauteur de 90 000 € et ce prix de vente a été proposé à Madame SIFFRAY qui l'a accepté. Elle conservera en outre une surface d'environ 1 000 m² compte tenu de la parcelle couverte de bois pour parti, de sa topographie et de son enclavement il a été décidé d'en faire la cession au prix de 1 500 €, soit un prix de vente total de 91 500 €.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de France Domaine en date du 30 mai 2014,

Vu l'avis de la commission « Technique – Développement durable »,

- d'approuver la cession de la maison située 75, Combe del Trel sise sur la parcelle CK n°247 ainsi que 1 000 m² de terrain au prix de 91 500 € à Mme SIFFRAY Brigitte,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents consécutifs à cette décision,
- de dire que les frais de géomètre sont à la charge de la Ville, tous les autres frais étant à la charge de l'acquéreur,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

M. SENNAC ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

7. Résidence les Chalets sise rue des Cadourques - Rétrocession de l'emplacement des conteneurs enterrés

Michel SIMON :

Rue des Cadourques un projet immobilier est en cours par le groupe des chalets de Toulouse mais qui a une activité comme Polygone sur le département du Lot et à Cahors puisqu'ils ont enfin lancé ce projet. Ce foncier a été acheté il y a une dizaine d'années et les vicissitudes de ce groupe des Chalets a fait qu'ils n'arrivaient jamais à s'en sortir ; ils avaient sorti deux ou trois projets et qui ne tenaient pas la route et nous les avons accompagnés il y a trois ans de cela, pour enfin sortir ce projet de terre et donc offrir 37 logements à la location et accueillir trois commerces activité tertiaire en rez de rue de la rue des Cadourques. Dans le cadre de cette opération, nous avons également travaillé avec le groupe des Chalets pour optimiser et qualifier le traitement des ordures ménagères par des containers enterrés donc nous avons négocié avec eux cette action et nous avons trouvé un système qui permette tant à offrir ce service aux 37 nouvelles familles qui seront dans ces immeubles tout en permettant aux riverains de la rue des Cadourques de bénéficier également de ce service et d'utiliser ce container enterré donc pour cela il faut que les employés qui gèrent cette prestation puissent accéder à cet emplacement et donc nous avons négocié avec le groupe des chalets la rétrocession gratuite de la parcelle concernée pour l'implantation des containers enterrés et donc cette délibération traduit cette volonté conjointe avec le groupe des Chalets d'offrir le meilleur service tant pour les nouveaux habitants que pour les habitants périphériques à cette opération.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « Technique – Développement durable »,

- d'approuver la rétrocession gratuite de la parcelle BY n°166p, propriété de la SA HLM des CHALETS, où seront implantés les conteneurs enterrés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tout acte afférent à cette décision,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

8 . Église Saint-Urcisse – étude sanitaire des charpentes et couvertures des bas côtés nord et sud ainsi que des chapelles nord – Modification du plan de financement

Michel SIMON :

La délibération suivante est toute simple, c'est juste pour majorer les taux de subventions de l'état et du département qui passent de 40 à 50% pour l'état et de 10 à 20 % pour le département, donc c'est la même délibération en terme de dépenses que celle du 3 février 2015, ce sont les recettes qui sont améliorées.

C'est ainsi que nous sommes amenés à modifier le plan de financement comme suit :

- État	4 560,00 € HT
- Conseil général	1 824,00 € HT
- Ville de Cahors	<u>2 736,00 € HT</u>
	9 120,00 € HT

Monsieur Le Maire :

Même si nous sommes sur des petits montants, nous enregistrons évidemment ces hausses de subventions.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

- d'abroger la délibération en date du 3 février 2015,
- d'approuver le nouveau plan de financement,
- de solliciter les partenaires institutionnels aux fins d'obtention des subventions prises dans le plan de financement,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier, les crédits en dépenses ont été inscrits en ouverture anticipée lors du Conseil du 3 février 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

9. Scène de Musiques Actuelles (SMAC) : mise à disposition des salles de spectacle des Docks présentant un intérêt communautaire au Grand Cahors

Bernard DELPECH :

Ce projet a été soumis à la Commission Culture Evènements et Festivités et a été présenté par Stéphane DELPECH aux membres qui étaient présents avec un avis favorable qui a été émis. La salle des Docks reçoit sur la saison 2013-2014 environ 4 000 spectateurs pour les Docks et surtout les Docks Sides avec un public qui vient pour 1/3 de Cahors, la moitié pour le Grand Cahors, les 3/4 pour le Lot et un 1/4 de public qui touche les départements limitrophes, ce qui montre bien l'attractivité de cette salle, ce lieu qui est clairement identifié depuis 2000 qui est situé aux pieds du Pont Valentré.

Suite à une étude financée par la DRAC et à notre volonté politique, la création d'une scène musiques actuelles a été décidée, la SMAC c'est un label du Ministère de la Culture qui a permis ou qui a favorisé l'augmentation des subventions.

Il y a une concertation avec nos différents partenaires l'Etat en premier, la Région, le Conseil Général et puis c'est l'occasion aussi de suivre la professionnalisation de l'équipe qui sera sur place et d'ouvrir ce projet artistique et culturel à tout type de musiques actuelles qui signifient aussi également pas seulement électro amplifiées comme vous avez pu le lire sur la délibération, mais en fait il y a également variétés françaises rap, reggae et bien sûr également les musiques électro amplifiées.

Ceci nous permet aussi de mener dans ce projet une production, une diffusion aussi sur le département, de travailler également à des opérations de prévention, de formation et de répétition avec un accompagnement à la fois des activités qu'elles soient artistiques ou professionnelles, mais aussi toutes les pratiques amateurs. Sur Midi-Pyrénées il y a actuellement 4 SMAC et celle de Cahors viendrait compléter la cinquième pour huit départements.

Afin d'assurer un plus grand rayonnement de la SMAC il conviendrait de mettre à disposition du Grand Cahors les salles des Docks qui sont dédiées à l'exercice de sa compétence optionnelle construction aménagement entretien et gestion d'équipement culturel et sportif d'intérêt communautaire dans lequel est intégré le projet de SMAC conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé par sa délibération du 10 février dernier d'en confier la gestion à un établissement public industriel et commercial comme vient de le rappeler Monsieur le Maire qui a été créé ce matin ou cet après-midi. Donc son nom exact c'est : Régie d'Équipement Culturel.

Le Grand Cahors va se substituer de plein droit à la Ville dans toutes les délibérations et les actes afférents, la mise à disposition de l'équipement prendra alors la forme d'un procès verbal de mise à disposition des biens, meubles et immeubles établi contradictoirement entre la Ville et le Grand Cahors en application de l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et puis l'article susvisé dispose aussi que le transfert d'une compétence entrant de plein droit, la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens, meubles et immeubles utilisés à la date de ce transfert pour l'exercice de cette compétence et on rappelle aussi également que la mise à disposition sera consentie à titre gratuit.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « culture – événements – festivités »,

- d'approuver la mise à disposition des salles de spectacle des Docks et leurs dépendances en lien avec la « REC● » au Grand Cahors dont il a reconnu l'intérêt communautaire par délibération du 10 février 2015,
- d'approuver la mise à disposition à titre gratuit au Grand Cahors de l'équipement susvisé présentant un intérêt communautaire en lien avec la « REC● »,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition avec le Grand Cahors ainsi que tous les actes afférents à cette délibération,
- de dire que le transfert prendra effet à compter de la date de signature du procès-verbal de mise à disposition.

Roland HUREAUX :

Au Conseil du Grand Cahors j'ai émis des réserves sur la forme juridique d'établissements publics conférés à cette activité. J'estime en effet que le rap et le reggae pour respectables qu'ils soient ne doivent pas avoir le caractère de service public ; en revanche là, il ne s'agit que d'une délibération sur la mise à disposition de salles, donc moi personnellement je voterai pour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

10. Convention de partenariat entre la Ville et l'association Carrefour des Sciences et des Arts (Edition n° 3 « Regards verts sur ma ville »)

Cathy BONNET :

L'association Carrefour des Sciences et des Arts a développé en 2013 un projet autour de la biodiversité en milieu urbain intitulé « Regards verts sur ma ville ». A travers de multiples pédagogiques, ce projet a pour ambition de proposer à l'ensemble des citoyens de croiser leurs regards et de partir à la découverte des herbes sauvages de leur ville.

La première année en 2013 l'opération Regards Verts sur ma ville permettait de sensibiliser la population aux enjeux de la préservation d'une eau de qualité et donc de sa protection en amont par l'intermédiaire d'un programme d'animations développé par cette association. En 2014 soit l'édition 2 l'opération s'est poursuivie par une sensibilisation à destination des habitants de Cahors pour que leurs regards se portent sur les herbes sauvages de leur ville et un concours photo a été réalisé.

Cette année en 2015 l'action sera tournée vers les insectes en lien avec la pollinisation des fleurs dans la cité, la sensibilisation des maternelles et la création d'une exposition qui ne sera achevée qu'en 2016 compte tenu d'un long travail de création en 2015.

Afin de soutenir cette action et consciente de la pertinence de cette sensibilisation l'agence de l'eau Adour Garonne va subventionner à hauteur de 50% et la Région à hauteur de 20% l'ensemble du budget relatif au programme d'actions territoriales. L'agence de l'eau Adour Garonne devrait verser une participation financière de 2550 € à la Ville de Cahors au titre de cette troisième année de programmation qui les répartira ensuite de la façon suivante :

- 1 080 € versés à l'association « Carrefour des Sciences et des Arts » pour les actions d'animation, sur présentation de factures,
- 1 230 € à la Ville pour la création et la diffusion des supports de communication liés à cette opération.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

Vu l'avis de la commission « Technique – Développement durable »,

- de solliciter le versement par l'agence Adour Garonne d'une subvention de 2 550 € selon les modalités sus définies,
- de verser à l'association « Carrefour des Sciences et des Arts » 1 080 € pour les actions d'animation,
- de préciser que les crédits nécessaires ne dépassent pas l'inscription budgétaire de 2014 (article L.1612-1 du CGCT) et devront être inscrits au budget primitif 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'association « Carrefour des sciences et des arts » ainsi que tous les documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

AIDES AUX ASSOCIATIONS ET SOLIDARITES

11. Attribution d'une avance de subvention aux associations pour 2015 Vincent BOUILLAGUET :

Une délibération assez classique dans l'attente du vote du budget. Il s'agit d'attribuer des avances de subvention aux associations suivantes :

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

- d'attribuer une avance sur subvention pour l'exercice 2015 comme suit :

Association ou organisme	Montant	Article/Fonction/service
Maison des Jeunes et de la Culture	37 000,00 €	6574/30/241 100
FONJEP (Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire)	18 335,00 €	6574/30/241 100
Cahors Trial Club	5 000,00 €	6574/40/251 000
Cahors Sauzet Basket	8 000,00 €	6574/40/251 000

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

- de dire que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2015,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

Mme LE QUENTREC quitte la séance à 21h30.

Présents : 30

Excusés : 5

Procuration(s) : 3

12. Désignation des membres du Conseil municipal au Conseil des Sages

Noëlle BOYER :

La ville de Cahors souhaite poursuivre son engagement aux côtés des retraités, pour que le « bien vieillir » dans la cité soit une réalité partagée, dans l'intérêt de tous. Ainsi, durant le précédent mandat le premier Conseil des Sages a été installé.

Il a fonctionné de 2012 jusqu'au terme du précédent mandat donc en mars 2014. Tous les membres ont exprimé une satisfaction majeure d'avoir travaillé. Pour mémoire, je vous rappelle à la remise en place du site Internet de la Ville concernant les retraités et sur la création du guide « Seniors » qui reste à éditer mais qui est prêt. Fort de cette première expérience je vous propose d'installer le deuxième Conseil des sages de la Ville de Cahors, ce qui permettra d'ajuster au plus près des préoccupations et des besoins des seniors les axes de la politique municipale de ce mandat. Compte tenu donc des élections qui se sont déroulées nous allons renouveler les membres.

Je vous propose de composer ce Conseil des sages de 35 membres en parité avec le nôtre et avec le Conseil municipal enfant.

Ce Conseil sera composé :

- un ou une Président(e) désigné(e) par arrêté par le Maire parmi les membres du Conseil municipal
- 5 membres désignés parmi les conseillers municipaux, donc je vous propose M. Tulet André qui travaillait déjà dans le précédent conseil des sages, Hélène Leneveu qui s'occupe du conseil municipal enfants, Françoise Faubert, Sabine Haudry, Roland Hureaux.
- 4 membres désignés en tant que personnes qualifiées
- 26 membres parmi les représentants du monde associatif que nous allons à partir de demain solliciter pour une désignation au sein du conseil des sages.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « action sociale – solidarité – petite enfance – jeunesse – vie scolaire »,

- de désigner M. TULET André, Mme LENEVEU Hélène, Mme FAUBERT Françoise, Mme HAUDRY Sabine, M. HUREAUX Roland en qualité de représentants du Conseil

municipal,

- de fixer par arrêté les personnes qualifiées et la liste des membres des représentants du monde associatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

13. Conseil d'administration des crèches de Cahors – Désignation des représentants

Le Maire :

Autre désignation, il s'agit du conseil d'administration des crèches qui était régi par une convention assez ancienne mais que nous avons souhaité remettre au goût du jour.

Martine LOOCK :

Effectivement cette convention a été signée depuis le 10 janvier 1992 et la Ville de Cahors par cette convention avec la CAF avait déterminée les modalités de gestion des crèches sur Cahors. Alors ce conseil d'administration était chargé de la gestion, il était chargé d'étudier l'évolution des besoins en matière de garde d'enfants et de donner un avis sur le fonctionnement des crèches dont la gestion était confiée à la CAF.

La convention susvisée a fixé la composition de ce Conseil d'administration où doivent siéger :

- 5 représentants de la Ville de Cahors ;
- 5 représentants de la CAF ;

Le Maire et le Président(e) de la CAF sont membres de droit et le Maire est Président de ce Conseil d'administration, la CAF étant chargée d'assurer le secrétariat.

En complément, sont membres à titre consultatif :

- 1 représentant des parents pour chaque crèche,
- Le secrétaire général de la Ville (Directeur général des Services),
- Le receveur municipal,
- Le (la) Directeur (trice) de la CAF du Lot,
- L'agent comptable de la CAF.

Pour ce faire, je vous propose de désigner en tant que représentants de la Ville de Cahors :

2. Mme Martine LOOCK,
3. M. Bernard DELPECH,
4. M. Vincent BOUILLAGUET,
5. Mme Catherine BONNET,
6. Mme Hélène LENEVEU.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « action sociale – solidarité – petite enfance – jeunesse – vie scolaire »,

- d'approuver la désignation des 5 représentants de la Ville de Cahors au sein du Conseil d'administration des crèches de Cahors comme mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

14. Adhésion de la commune de Payrac au Syndicat Intercommunal de Protection Animale (SIPA) – Avis du Conseil municipal

Le Maire :

Je rapporte la délibération suivante qui concerne le SIPA, il y a la demande d'adhésion d'une nouvelle commune, celle de Payrac qui est dans le périmètre du syndicat. Le SIPA a délibéré favorablement et toutes les communes du SIPA doivent en faire autant.

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'émettre un avis favorable à l'extension du périmètre d'intervention du SIPA à la commune de Payrac.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS

15. Création d'un groupement de commandes : fourniture de matériaux de voirie - constitution du groupement

Michel SIMON : Délibération classique puisque, comme à l'accoutumée, là il s'agit de la fourniture de matériaux de voirie donc pour l'entretien de la voirie et donc un groupement de commandes réalisé entre la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et la Commune de Cahors.

Vous avez la liste des lots avec les montants qui sont indiqués, donc ce sont des marchés bons à commandes qui seront exécutés pour ces cinq lots, ça c'est un élément qui est important, on ne confie pas la totalité du marché à une même entreprise donc un peu cet allotissement qui est une règle en distinguant :

- Lot 1 : Granulats livrés
- Lot 2 : Granulats enlevés
- Lot 3 : Grave émulsion
- Lot 4 : Grave concassée livrée
- Lot 5 : Grave concassée enlevée

Donc ça s'adresse à différentes typologies de fournisseurs et d'entrepreneurs.

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors sera le coordonnateur dudit groupement. Ce marché à bons de commandes est passé pour une durée de 1 an et pourra être reconduit 3 fois.

Les montants maximum en € HT par lot et par an sont de :

Lot 1 : Granulats livrés - Montant maximum : 150 000,00 € HT
Commune de Cahors : 10 000,00 € HT – Grand Cahors : 140 000,00 € HT

Lot 2 : Granulats enlevés - Montant maximum : 10 000,00 € HT

Commune de Cahors : 2 000,00 € HT – Grand Cahors : 8 000,00 € HT

Lot 3 : Grave émulsion - Montant maximum : 250 000,00 € HT

Commune de Cahors : 20 000,00 € HT – Grand Cahors : 230 000,00 € HT

Lot 4 : Grave concassée livrée - Montant maximum : 20 000,00 € HT

Commune de Cahors : 5 000,00 € HT – Grand Cahors : 15 000,00 € HT

Lot 5 : Grave concassée enlevée - Montant maximum : 15 000,00 € HT

Commune de Cahors : 5 000,00 € HT – Grand Cahors : 10 000,00 € HT

L'attribution des marchés se fera par lots séparés.

En conséquence, j'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

- d'approuver la constitution d'un nouveau groupement de commande entre la Commune de Cahors, le Grand Cahors pour l'achat de fournitures de matériaux de voirie,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure et à signer la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de fournitures de matériaux de voirie, et les éventuels avenants à intervenir, ainsi que tous actes consécutifs relatifs à l'exécution de cette convention,
- d'imputer les dépenses nécessaires aux budgets 2015 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

DRH

16. Régime indemnitaire – Modifications de l'Indemnité Spécifique de Service

Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit d'un changement de mode de calcul qui ne conduit à aucune augmentation du traitement ni de l'indemnité, donc je vous le dis malgré l'apparence faciale.

Par délibération en date du 12 décembre 2011, le Conseil municipal a adopté la refonte du régime indemnitaire du personnel communal. Le régime existant, relatif à l'indemnité spécifique de service, a été modifié par le décret n°2014-1404 du 26 novembre 2014. La modification porte essentiellement sur l'augmentation du coefficient applicable au grade de Technicien : 12 au lieu de 10.

Je vous précise que l'Indemnité Spécifique de Service est attribuée aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires, sur décision de l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination, son octroi étant lié à l'exercice des fonctions, aux responsabilités, au niveau d'expertise, aux sujétions spéciales liées à l'emploi ainsi qu'à la qualité des services rendus, conformément au décret précité.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

- d'approuver à compter du 1^{er} décembre 2014 les modifications apportées au calcul de l'indemnité spécifique de service au bénéfice du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et eux seuls pour l'instant,

- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Ville, cela concerne quatre ou cinq agents et une fois de plus je précise que le mode de calcul change mais qu'il n'y a pas d'augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.



Le secrétaire

Pierre-Louis SENNAC